



Nations Unies

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-sixième session
(26 avril-7 mai 2004)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 21 (A/59/21)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 21 (A/59/21)

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux
de la vingt-sixième session
(26 avril-7 mai 2004)**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–18	1
II. Questions d'organisation	19–26	6
A. Ouverture de la session.....	19	6
B. Élection du Bureau	20	6
C. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail.....	21–23	6
D. Observateurs	24–25	7
E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.....	26	7
III. Débat général.....	27–52	9
IV. Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.....	53–56	17
 <i>Annexes</i>		
I. Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingt-sixième session du Comité, le 26 avril 2004.....		37
II. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingt-sixième session du Comité de l'information, le 26 avril 2004.....		40

Chapitre premier

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par la résolution 33/115 C en date du 18 décembre 1978, qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information », et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la première section de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale »,

et a prié le Comité de l'information et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session (voir résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B), l'Assemblée générale s'est de nouveau déclarée satisfaite des travaux du Comité, a approuvé ses rapports² et ses recommandations et a réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité³ et a adopté par consensus les résolutions 52/70 A et B en date du 10 décembre 1997. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁴ et a adopté par consensus les résolutions 53/59 A et B en date du 3 décembre 1998. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁵ et a adopté par consensus les résolutions 54/82 A et B en date du 6 décembre 1999. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁶ et a adopté par consensus les

résolutions 55/136 A et B en date du 8 décembre 2000. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁷ et a adopté par consensus les résolutions 56/64 A du 10 décembre 2001 et 56/64 B du 24 décembre 2001. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁸ et a adopté par consensus les résolutions 57/130 A et B du 11 décembre 2002. À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁹ et adopté par consensus les résolutions 58/101 A et B du 9 décembre 2003.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité, et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal membre du Comité.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 90 à 93 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova membres du Comité.

13. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Libéria et le Mozambique membres du Comité.

14. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 95 à 97 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne membres du Comité. En outre, du fait de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 55/12 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} novembre 2000, la République socialiste fédérale de Yougoslavie a cessé d'être membre de tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation, y compris le Comité de l'information.

15. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 96 à 98 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Azerbaïdjan et Monaco membres du Comité.

16. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 98 à 99 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arabie saoudite membre du Comité.

17. À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 99 à 102 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Suisse et le Suriname membres du Comité.

18. Le Comité est composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Arménie
Algérie	Azerbaïdjan
Allemagne	Bangladesh
Angola	Bélarus
Arabie saoudite	Belgique
Argentine	Belize

Bénin	Inde
Brésil	Indonésie
Bulgarie	Iran (République islamique d')
Burkina Faso	Irlande
Burundi	Israël
Chili	Italie
Chine	Jamahiriya arabe libyenne
Chypre	Jamaïque
Colombie	Japon
Congo	Jordanie
Costa Rica	Kazakhstan
Côte d'Ivoire	Kenya
Croatie	Liban
Cuba	Libéria
Danemark	Malte
Égypte	Maroc
El Salvador	Mexique
Équateur	Monaco
Espagne	Mongolie
États-Unis d'Amérique	Mozambique
Éthiopie	Népal
Fédération de Russie	Niger
Finlande	Nigéria
France	Pakistan
Gabon	Pays-Bas
Géorgie	Pérou
Ghana	Philippines
Grèce	Pologne
Guatemala	Portugal
Guinée	République arabe syrienne
Guyana	République de Corée
Hongrie	République démocratique du Congo
Îles Salomon	République de Moldova

République populaire démocratique de Corée	Suisse
République tchèque	Suriname
République-Unie de Tanzanie	Togo
Roumanie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Turquie
Sénégal	Ukraine
Singapour	Uruguay
Slovaquie	Venezuela
Somalie	Viet Nam
Sri Lanka	Yémen
Soudan	Zimbabwe

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

19. La séance d'organisation de la vingt-sixième session du Comité de l'information s'est tenue le 26 avril 2004 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh).

B. Élection du Bureau

20. Après que le Président eut modifié oralement l'ordre du jour provisoire, le Comité a décidé d'y inscrire le point intitulé « Élection du Bureau ». Bien que le Bureau ait été élu pour un mandat de deux ans à la vingt-cinquième session, Larbi Djacta (Algérie) a demandé à être libéré de ses fonctions. Kais Kabtani (Tunisie) a été nommé Vice-Président à sa place par le Groupe des pays africains. Le Bureau du Comité pour la période 2003-2004 se compose donc comme suit :

Président :

Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)

Vice-Présidents :

Sebastião Filipe Coelho Ferreira (Portugal)

Marius Ioan Dragolea (Roumanie)

Kais Kabtani (Tunisie)

Rapporteur :

Janice Miller (Jamaïque)

C. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail

21. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après (A/AC.198/2004/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail.
4. Admission de nouveaux membres.
5. Déclaration du Président.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général et examen de questions de fond.
8. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
9. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

10. Examen et adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.
22. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 avril au 7 mai 2004.
23. Pour l'examen du point 7, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :
- a) Rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2004/2);
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2004/3);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et l'examen approfondi de leurs activités (A/AC.198/2004/4);
 - d) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Groupe de la communication des Nations Unies en 2003 (A/AC.198/2004/5);
 - e) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale (A/AC.198/2004/6);
 - f) Note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 (A/AC.198/2004/7).

D. Observateurs

24. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Islande, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Nauru, Ouganda, Panama, Paraguay, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Rwanda et Samoa. Le Saint-Siège y a aussi participé en qualité d'observateur.
25. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en qualité d'observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. L'Union africaine et l'Organisation internationale de la francophonie ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

26. Le 3 mai, le Comité a célébré la Journée mondiale de la presse (2004) dans le cadre d'une manifestation organisée par le Département de l'information. Le Secrétaire général a ouvert la réunion, au cours de laquelle sont également intervenus le Président du Comité de l'information, le Directeur du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

et le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU. Plusieurs membres éminents de la presse écrite, de la radio et de la télévision ont participé à une table ronde sur le thème « Reportage complet ou partiel : Qui décide? ». L'animateur de cette manifestation était le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.

Chapitre III

Débat général

27. Les États membres du Comité de l'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil (une première fois au nom du Groupe de Rio et une seconde au nom de la Communauté des pays lusophones), Burkina Faso, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande (au nom de l'Union européenne), Israël, Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), Japon, Maroc, Monaco, Mongolie, Népal, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela et Yémen. Deux observateurs, le Cap-Vert et le Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), ont également pris la parole.

28. Avant le débat général, le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information (Département de l'information) ont fait une déclaration.

29. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, la plupart des intervenants ont souligné le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la conduite des affaires mondiales et celui du Département de l'information, son porte-parole auprès du public. Prenant la parole au nom de nombreux pays, un intervenant a fait observer que le Département avait la charge importante de présenter l'Organisation auprès du public, d'en faire connaître le rôle et de montrer les résultats obtenus. Le Département devait non seulement veiller à ce que les stratégies de communication touchent un public plus vaste mais aussi contribuer à transformer en initiatives concrètes les buts et les objectifs de l'Organisation énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le plan à moyen terme. Ses travaux devaient donc être guidés par la volonté d'atteindre ces buts et objectifs, en particulier de promouvoir les questions de développement prioritaires – élimination de la pauvreté, lutte contre le VIH/sida, dialogue entre les civilisations et les cultures, développement durable et besoins particuliers des pays africains.

30. Mettant l'accent sur le rôle important joué par le Département dans la promotion des objectifs généraux de l'Organisation, un autre intervenant a déclaré que dans le monde actuel où certains organes de presse exerçaient un véritable monopole sur l'information, il était vital de présenter au public du monde entier une information exacte. Un autre intervenant, décrivant le Département de l'information comme un mécanisme relayant l'information entre l'ONU et tous les peuples du monde, a dit qu'en luttant contre l'information tendancieuse, sous quelque forme que ce soit, dans l'ensemble des médias, le Département pouvait tracer la voie vers une certaine harmonie dans sa propre sphère d'influence, à savoir l'information. Appelant le Département à continuer à s'attacher en priorité aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays en transition, un autre intervenant a demandé que l'on fasse mieux connaître les retombées de la catastrophe de Tchernobyl.

31. Plusieurs intervenants ont dit attacher une grande importance à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, marquée le 3 mai 2004, au Siège de l'ONU. Parlant au nom de nombreux pays, une intervenante a réaffirmé

l'importance de la liberté de la presse et le rôle essentiel jouée par celle-ci dans toute société libre. Elle a jugé regrettable que, dans de nombreux pays, la liberté de la presse n'existe pas et que des contrôles et des restrictions soient imposés à l'information diffusée alors que la liberté d'opinion et d'expression était un droit énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a rappelé que le Département avait changé le nom de son programme de formation à la radiotélédiffusion et au journalisme pour les pays en développement afin de rendre hommage à Reham al-Farra, fonctionnaire du Département tuée avec 21 autres personnes lors de l'attentat perpétré en 2003 contre les locaux de l'ONU à Bagdad. Le décès de Reham et la perte de tant d'autres journalistes et employés d'organes de presse de talent rappelaient cruellement que la liberté d'expression avait un prix.

32. Un certain nombre d'intervenants ont félicité le Département d'avoir mis en œuvre son programme annuel de formation à la radiotélédiffusion et au journalisme pour les pays en développement, qui contribuait à la promotion du renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition. L'un d'eux a souhaité que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) fasse rapport au Comité à sa session suivante sur le Programme international pour le développement de la communication, qui vise à étoffer les capacités de communication des pays en développement. Il a également remercié l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU de l'action qu'elle mène dans le cadre du Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses et encouragé le Département à appuyer le Fonds afin de multiplier par deux le nombre de bourses d'études proposées aux journalistes des pays en développement.

33. Un autre intervenant a fait remarquer que la liberté d'expression était l'une des conditions requises pour que l'information joue son rôle dans la société et qu'elle était indispensable pour l'affermissement d'un nouvel ordre mondial de l'information. Il était regrettable d'observer certains excès dans l'exercice de cette liberté fondamentale. La liberté d'expression et la liberté de la presse devaient être exercées de façon pleinement responsable et dans un esprit constructif.

34. Plusieurs intervenants ont mentionné le rôle du Comité de l'information à l'égard du Département de l'information, soulignant qu'il importait qu'ils aient des échanges constructifs. Selon un intervenant, qui s'exprimait au nom de nombreux pays, ces échanges étaient indispensables pour atteindre l'objectif commun consistant à fournir des services d'information ciblés et de qualité aux organismes des Nations Unies, et plus largement au grand public. Rappelant que le Comité de l'information avait été créé afin d'élaborer sur le plan mondial une politique d'information convaincante et cohérente, qui serait un facteur d'harmonie et de bienveillance propre à améliorer la compréhension entre les peuples et jetterait des passerelles entre les diverses sociétés, cultures, religions et régions de la planète, une délégation a déploré que le Comité compte si peu de réalisations et d'acquis à son actif. La détérioration progressive de la compréhension entre religions, cultures et idéologies différentes ne laissait rien augurer de bon.

35. Plusieurs intervenants ont appelé la communauté internationale et le Département de l'information à redoubler d'efforts pour combler le fossé numérique, qui ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en développement. L'un d'eux a fait observer qu'avec les inégalités existant dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, les disparités s'étaient aggravées entre monde développé et monde en développement dans le

domaine de l'information. Certains pays continuaient à profiter de la situation et empiétaient sur la souveraineté et les intérêts d'autres pays. Certains profitaient de leur exclusivité d'accès aux moyens modernes de communication pour présenter une image trompeuse de la situation des pays en développement.

36. Plusieurs intervenants se sont intéressés aux résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est déroulée à Genève en décembre 2003, et ont évoqué la seconde phase, qui se tiendra à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005. Se félicitant du bon déroulement des travaux lors de la première partie, à Genève, ils ont dit qu'il fallait que la deuxième phase débouche sur des initiatives concrètes à tous les niveaux afin que le fossé numérique puisse être comblé et que les technologies de l'information et des communications soient mises au service du développement. Ils ont invité le Département de l'information à sensibiliser la communauté internationale à l'importance du Sommet et à la nécessité pour les pays d'unir leurs efforts en vue de sa réussite. Une intervenante, abondant dans le même sens, a fait observer que seule une volonté politique suffisante, ce que le continent africain appelait la « solidarité numérique », permettrait de combler le fossé numérique. Elle souhaitait que le Sommet de Tunis contribue de façon décisive à la promotion de l'accès de tous aux technologies.

37. S'adressant au Comité au nom d'un groupe de pays, une intervenante a fait part de la satisfaction de l'ensemble de son groupe quant au processus de réorientation exposé dans le rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation du Département de l'information (A/AC.198/2004/2). Elle s'est félicitée du vaste effort de restructuration accompli et a estimé qu'avec sa nouvelle structure, ses nouvelles orientations et son nouveau modèle opérationnel, le Département avait les moyens de mener à bien ses activités de façon efficace et ciblée. Elle a également noté avec satisfaction la nouvelle orientation stratégique du Département, axée sur le souci du client, une meilleure coordination à l'échelle du système et l'intégration d'une culture de l'évaluation dans ses travaux.

38. Un autre intervenant a félicité le Département pour le travail de qualité que celui-ci avait accompli au cours de l'année écoulée, souvent dans des conditions difficiles. Il a noté avec satisfaction que le Département avait avancé dans la mise en œuvre de ses réformes, essentiellement avec sa nouvelle démarche axée sur le souci du client. Cette démarche positive devait permettre d'instaurer des liens plus étroits entre le public et l'Organisation en améliorant la compréhension des activités et des politiques menées par l'ONU. Un certain nombre d'intervenants ont salué les efforts du Département en vue d'atteindre un public ciblé, notamment, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les bibliothèques et les établissements universitaires. L'un d'eux a vivement conseillé au Département de s'attacher à renforcer encore les partenariats avec les gouvernements et à établir des liens avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.

39. S'exprimant au nom d'un groupe de pays, un intervenant s'est félicité que le programme de réorientation ait déjà permis au Département de l'information de progresser sur les plans des résultats et de l'efficacité, ainsi que le souhaitaient l'Assemblée générale et le Comité de l'information. Un autre intervenant, qui prenait la parole au nom de plusieurs pays, a constaté que la restructuration du Département avait donné un nouveau souffle à ses travaux et avait facilité la diffusion d'informations ciblées sur l'Organisation des Nations Unies. Une autre

délégation s'est félicitée de l'adoption d'une démarche axée sur le souci du client dans les échanges avec d'autres départements du Secrétariat et s'est notamment réjouie que le Département eût déjà établi des rapports officiels avec 24 départements clients et arrêté avec eux 30 stratégies de communication.

40. Se référant à la volonté du Département de mieux suivre ses activités, l'un des intervenants a accueilli favorablement la première évaluation annuelle de l'incidence des programmes et l'élaboration de 170 indicateurs de résultats qui permettraient aux directeurs de programmes d'évaluer leurs activités. Un autre intervenant a fait observer qu'il se félicitait de la promotion et du perfectionnement constants d'une culture d'évaluation axée sur les résultats, mais que la collecte de données, aussi indispensable fût-elle à toute évaluation, ne pouvait être le seul indice de suivi des résultats. Il convenait de mettre l'accent à la fois sur l'analyse des données et sur son éventuelle adaptation en vue d'améliorer le système. L'intervenant a également dit qu'il ne fallait pas privilégier la collecte de données au détriment du travail quotidien des directeurs de programmes.

41. Plusieurs délégations se sont intéressées aux activités décrites dans le rapport du Secrétaire général sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2004/4) et ont salué l'action engagée par le Département en vue d'améliorer les services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et des bibliothèques dépositaires. Un autre intervenant a également appelé l'attention sur les programmes de formation visant à renforcer les capacités de gestion et de mise en valeur de l'information du personnel des bibliothèques dépositaires. S'agissant de la modernisation et de la gestion intégrée des bibliothèques, l'un des intervenants a pris note des résultats des travaux du Comité directeur créé pour s'occuper de la question et a jugé qu'ils constituaient une bonne base en vue de la réalisation de l'objectif qu'est l'amélioration de l'efficacité des bibliothèques de l'ONU. Un autre intervenant a dit que maintenant que le Comité directeur avait mené à bien sa phase d'organisation, il espérait que celui-ci obtiendrait des résultats concrets qui permettraient aux bibliothèques du système des Nations Unies de mieux répondre aux besoins de leurs divers clients.

42. Plusieurs représentants ont fait référence au rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale (A/AC.198/2004/6). Se félicitant des recommandations qui y étaient formulées, l'un d'eux a encouragé le Département à coopérer avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Un autre intervenant s'est associé à ces déclarations et a dit que la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale était impérative et qu'il était favorable à l'élaboration d'une stratégie de communication à cet effet. S'exprimant au nom de plusieurs pays, un autre intervenant a salué l'action engagée par le Département de l'information en vue de faire mieux connaître les travaux et les décisions de l'Assemblée générale, mais a ajouté qu'il fallait redoubler d'efforts pour sensibiliser le grand public aux travaux de l'Assemblée. La meilleure façon serait de rendre les travaux de l'Assemblée plus attrayants et plus accessibles. Il faudrait alors mobiliser des ressources financières et humaines appropriées et notamment affecter du personnel spécialisé au Bureau du Président.

43. Plusieurs intervenants ont parlé du site Web de l'ONU comme d'un moyen efficace de diffuser des informations sur l'Organisation. S'exprimant au nom de plusieurs pays, l'une des intervenantes a signalé que de plus en plus d'internautes

consultaient le site de l'Organisation, ce qui illustre l'importance des travaux de l'Organisation et l'intérêt qu'ils suscitaient dans le monde entier. Elle s'est félicitée des efforts du Département visant à rendre le site plus utile grâce à des innovations telles que la retransmission en direct sur le Web de réunions et débats importants. Un autre intervenant, qui représentait également plusieurs pays, s'est déclaré favorable aux initiatives prises par le Département pour étoffer le site Web dans toutes les langues officielles, mais il a déploré que les inégalités ne cessent de se creuser entre les sites des différentes langues officielles. Selon lui, il fallait affecter davantage de ressources pour que toutes les langues officielles soient sur un pied d'égalité et combler le retard pris par certaines langues et a prié le Département de tenir compte des particularités des langues qui n'utilisent pas l'alphabet latin et qui sont bidirectionnelles. Faisant allusion au déséquilibre constant entre les sites des différentes langues, un autre intervenant a cité l'exemple du site arabe qui, selon lui, avait besoin d'être perfectionné pour satisfaire les besoins des internautes arabophones.

44. Un autre intervenant, d'avis différent, a souligné qu'étant donné que le Département disposait de ressources modestes, il ne serait pas à même de procéder simultanément à toutes les améliorations du site Web. Il devait par conséquent accorder la priorité à l'enrichissement des sites les plus consultés, c'est-à-dire ceux disponibles dans les langues les plus importantes. Un autre intervenant s'est félicité de l'action engagée par le Département pour que les six langues officielles soient sur un pied d'égalité sur le site de l'ONU, notamment de l'amélioration du portail du Centre de nouvelles multilingue et des efforts visant à élargir la capacité de retransmission sur le Web dans les langues officielles, mais il a estimé que le multilinguisme, dans ce contexte, n'était pas synonyme d'universalité. De fait, quelque 40 % de la population mondiale avaient l'une des six langues officielles comme première langue. Compte tenu du fait que le public pourrait accéder gratuitement au Système de diffusion électronique des documents à partir du site Web de l'ONU à compter du quatrième trimestre 2004, l'intervenant doutait, vu les autres priorités de l'Organisation, qu'il fût justifié de consacrer des ressources financières et humaines pour tenter de mettre toutes les langues sur un pied d'égalité.

45. Plusieurs intervenants ont déclaré que malgré les progrès techniques, les moyens traditionnels de communication comme la radio demeuraient essentiels, en particulier dans les pays en développement, où l'accès à des moyens plus perfectionnés laissait encore beaucoup à désirer. Décrivant la radio comme le moyen de communication le moins onéreux et le plus accessible dans sa sous-région, l'un des intervenants a engagé l'Assemblée à affecter les fonds nécessaires pour que le Département puisse maintenir le projet de diffusion radiophonique en direct, qui faisait déjà partie intégrante de ses activités. S'agissant de l'importance de la radio dans les pays lusophones les moins développés, un autre intervenant a demandé au Département d'étoffer le service portugais de la Radio des Nations Unies.

46. De nombreux intervenants se sont référés au rapport du Secrétaire général sur les activités du Groupe de la communication des Nations Unies (A/AC.198/2004/5) et ont salué le rôle de chef de file du Département dans ce Groupe. L'un des intervenants a mentionné les interventions dynamiques du Groupe et pris acte des initiatives concertées prises par celui-ci en vue de promouvoir un plus grand intérêt pour les questions concernant le développement de l'Afrique et de les faire mieux connaître, notamment grâce aux activités d'information consacrées à la troisième

Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Il s'est également déclaré satisfait que le Groupe se soit employé à mobiliser davantage l'opinion publique en faveur de l'Exposition internationale de 2005 à Aichi (Japon), créant pour l'occasion un groupe consultatif. Un autre intervenant a proposé d'établir une composante régionale du Groupe de communication en vue de mieux toucher le public dans plusieurs pays.

47. Plusieurs intervenants ont débattu des liens essentiels entre l'information et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'un d'eux, qui représentait plusieurs pays, s'est félicité de l'action engagée par le Département pour mettre au point une stratégie visant à faire connaître les nouvelles missions de maintien de la paix, notamment en Afrique. Au vu de l'importance cruciale revêue par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans un contexte international marqué par des conflits, un autre intervenant a dit que les groupes d'information des missions de maintien de la paix devaient jouer un rôle essentiel en faisant mieux connaître les objectifs et le potentiel des missions. Le Département devait continuer de s'employer à renforcer ses capacités en mettant au point une stratégie d'information cohérente avec le Département des opérations de maintien de la paix. Faisant allusion à l'existence d'un certain décalage entre l'image que le public a des opérations de maintien de la paix et la réalité sur le terrain, deux intervenants, qui s'exprimaient chacun au nom de groupes de pays, ont estimé que le Département devait s'attacher à titre prioritaire à élaborer et à diffuser des documents sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Un autre intervenant a souligné qu'il fallait plus que jamais mettre au point une stratégie d'information globale sur les opérations de maintien de la paix afin de toucher le plus de monde possible.

48. Le rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2004/3) a retenu l'attention de la plupart des intervenants. Une intervenante a estimé que l'ouverture du nouveau centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles le 30 janvier 2004, dans le cadre du processus de rationalisation, était particulièrement importante pour les membres du groupe de pays qu'elle représentait et s'est félicitée du modèle proposé pour la régionalisation des centres d'information des Nations Unies. Un autre a signalé qu'après la première phase, à savoir la création du centre régional d'information de Bruxelles, il fallait désormais passer à la deuxième phase et rediriger toutes les ressources que la fermeture des neuf centres nationaux avaient permis de dégager vers des activités d'information menées par les Nations Unies dans les pays en développement. Un autre intervenant a déclaré que le Secrétaire général avait montré de façon convaincante combien il importait de réorganiser le réseau de centres d'information dans le rapport présenté au Comité et a souhaité que le Secrétariat ait la voie libre pour collaborer avec les pays afin de procéder à une réorganisation qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps.

49. De nombreux autres intervenants ont fait part de leur point de vue sur les mesures de rationalisation. Certains ont souligné qu'il n'était pas possible d'appliquer le même modèle à tous les pays et qu'il fallait évaluer les résultats obtenus par le nouveau pôle créé à Bruxelles pour desservir l'Europe occidentale avant de transposer l'expérience dans les pays en développement. Plusieurs représentants ont accueilli favorablement la création du pôle régional à Bruxelles, mais ont souligné que les pays en développement constituaient un cas à part et qu'il fallait tenir compte de leurs particularités géographiques et linguistiques ainsi que de leur retard sur le plan des technologies et de l'infrastructure avant de songer à

régionaliser les centres d'information. S'exprimant au nom de plusieurs pays, un représentant a fait observer qu'il était trop tôt pour présenter des propositions concernant la poursuite de la régionalisation. Les centres d'information des Nations Unies avaient beaucoup contribué à faire connaître l'action de l'Organisation et à sensibiliser et à mobiliser l'opinion publique. Il fallait consacrer plus de temps à l'examen des résultats et des avantages éventuels que supposait la création du centre d'Europe occidentale avant de présenter de nouvelles propositions qui devaient notamment tenir compte des différences entre l'Europe occidentale et les régions en développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. De l'avis de l'intervenant, il fallait affecter des ressources suffisantes au fonctionnement et au renforcement effectifs des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement.

50. Favorable au maintien du centre d'information dans le pays qu'il représentait, l'un des intervenants s'est demandé s'il était logique de fermer les centres d'information au moment où l'Organisation était mal comprise. Un autre a fait observer que pour aider les centres d'information des Nations Unies à fonctionner avec plus d'efficacité et à améliorer leurs prestations, il fallait les superviser et coordonner leurs activités de façon plus étroite. Il serait ainsi possible de comprendre pourquoi certains centres n'obtenaient pas les résultats escomptés, avant de prendre la décision de les fermer. Un autre intervenant a tenu à souligner que le Département ne devait pas simplement viser à faire des économies budgétaires en poursuivant son programme de réformes et en rationalisant le réseau des centres d'information des Nations Unies. Un intervenant a dit que puisque les pays en développement étaient à la traîne en ce qui concernait l'accès aux technologies de l'information, la fermeture du centre opérant dans son pays ne ferait qu'accroître le manque d'information au sujet de l'Organisation dans la sous-région à laquelle son pays appartenait. L'intervenant a appelé l'attention sur le fait que son gouvernement avait fourni gratuitement des locaux au centre et qu'il avait payé en partie ses factures téléphoniques et toutes ses factures d'eau et d'électricité. Les frais généraux du centre étaient donc négligeables par rapport à l'importance de ses activités. Partageant cet avis, une intervenante a recommandé de faire preuve de prudence avant de mettre en pratique l'idée de la création de centres régionaux. Il convenait de bien étudier les besoins des différents pays, notamment de ceux où les systèmes et l'infrastructure de communication étaient sous-développés, faute de quoi on risquait d'aller à l'encontre des objectifs du Comité et du mandat du Département. Plusieurs autres intervenants ont parlé des frais auxquels participait leur gouvernement en accueillant les centres d'information des Nations Unies dans leur pays et ont mis l'accent sur les avantages dont les centres d'information bénéficiaient dans leur propre pays et dans les pays qu'ils desservaient.

51. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies, un intervenant a souhaité savoir pourquoi certains États Membres n'avaient pas bénéficié des services des centres et a dit ne pas être totalement convaincu par les propositions présentées par le Département de l'information dans le plan de régionalisation des centres. Il convenait de tenir compte des besoins de chaque région avant de décider de créer des centres régionaux. Un centre d'information devenait inutile s'il n'était au service que d'un seul État Membre. Un autre intervenant a affirmé que les centres d'information avaient une valeur symbolique à l'échelon national et s'est opposé à la fermeture des centres existants sans une évaluation en bonne et due forme des besoins et des

conditions propres à chaque centre. Il a également déclaré que le Département avait beaucoup à gagner si le centre opérant dans son pays était modernisé et renforcé.

52. Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a répondu en détail aux diverses questions posées par les délégations à l'occasion du débat général le 29 avril 2004.

Chapitre IV

Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session

53. À sa 5e séance plénière, le Comité a procédé à l'adoption par consensus du projet de rapport, y compris des deux projets de résolution et du projet de décision ci-après :

Projet de résolution A L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information¹⁰,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information¹¹,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et la coopération entre pays en développement ainsi que la coopération entre pays développés et pays en développement en vue d'améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et à développer des réseaux de télécommunications sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication¹² institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les efforts tendant à réorienter le Département de l'information doivent conserver pour fondement la résolution 13 (I) du 13 février 1946 de l'Assemblée générale portant création du Département, dont le paragraphe 2 de l'annexe I stipule que les activités du Département doivent être organisées et dirigées de façon à favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, fondée sur des informations suffisantes, de l'œuvre et des buts des Nations Unies,

Souscrivant également à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication considérées sous l'angle du contenu doivent être placées au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies, et une culture de la communication doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à lui garantir un large soutien mondial,

Soulignant que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales et détaillées sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence,

Notant que l'étude d'ensemble des activités du Département de l'information, qu'elle a demandée dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, et l'application de la deuxième phase, décrite dans le rapport sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication, présenté au Comité de l'information à sa vingt-cinquième session¹³, ainsi que les éléments du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement¹⁴ » et les dispositions de ses résolutions 57/300, en date du 20 décembre 2002, et 58/101 B, en date du 9 décembre 2003, relatives au Département, offrent l'occasion de prendre de nouvelles mesures de rationalisation des travaux du Département en vue d'en améliorer l'efficacité et le rendement et de tirer le meilleur parti des ressources disponibles,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et des communications a continué de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de la révolution intervenue dans le domaine de l'information et de la technologie, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant dans la révolution mondiale de l'information et de la technologie de façon à la rendre plus juste, plus équitable et plus efficace,

Sachant que la révolution des technologies de l'information et des communications ouvre de nouvelles et vastes possibilités de croissance économique et de développement social et peut jouer un rôle important dans l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, mais qu'elle n'est pas sans poser des problèmes et présenter des risques et qu'elle pourrait aggraver encore les disparités entre les pays et à l'intérieur des pays,

Rappelant sa résolution 56/262 du 15 février 2002 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans les activités du Département de l'information de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

Accueillant Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et la Suisse au Comité de l'information,

I. Introduction

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département;

2. *Prie* le Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elles a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

3. *Fait observer* que le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹⁵ définit les grandes orientations du programme d'information afin de mettre une communication efficace au service des objectifs de l'Organisation et rappelle sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, intitulée « Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement », dans laquelle elle priait le Secrétaire général d'établir, à titre d'essai, et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un cadre stratégique destiné à remplacer l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans;

4. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies demeure le fondement indispensable d'un monde juste et pacifique et que sa voix doit être entendue de façon claire et efficace, et souligne que le Département de l'information a un rôle essentiel à jouer à cet égard;

5. *Souligne* qu'il importe que le Secrétariat fournisse aux États Membres, en temps voulu, sur leur demande et dans le cadre des mandats et procédures existants, des informations précises, et encourage le Département de l'information de continuer de diffuser ces informations;

6. *Réaffirme* que le Comité de l'information joue un rôle central dans les politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, y compris dans la restructuration du Département de l'information et dans la hiérarchisation de ses activités, et se félicite que le Département et les membres du Comité continuent d'avoir des échanges constructifs;

7. *Demande* aux États Membres de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les recommandations relatives au programme du Département de l'information émanent du Comité de l'information et soient examinées par lui;

8. *Prie* le Département de l'information, conformément aux priorités qu'elle a énoncées dans le plan à moyen terme et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire¹⁶, d'accorder une attention particulière aux grandes questions que sont l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie due au virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et les besoins du continent africain;

9. *Prie également* le Département de l'information de porter son attention, dans l'exécution de ses activités, sur toutes les grandes questions qui sont abordées dans la Déclaration du Millénaire et dans les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration;

10. *Convient* avec le Secrétaire général qu'il faut renforcer l'infrastructure technologique Département de l'information afin de toucher un plus large public et d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

11. *Apprécie* le travail important effectué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision dans les pays en développement, en vue de diffuser des informations sur les questions prioritaires, et encourage l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Département de l'information à continuer de collaborer pour promouvoir la culture dans les domaines de l'éducation et des communications;

II. Activités générales du Département de l'information

12. *Prend acte* des propositions faites et des mesures prises par le Secrétaire général tendant à améliorer les activités d'information, qui doivent être plus efficaces et mieux ciblées, au moyen notamment d'une restructuration du Département de l'information, conformément à ses résolutions et décisions pertinentes et prie le Secrétaire général de rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

13. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'information concernant l'Organisation et ses activités, ainsi que celles du Secrétaire général, et encourage une intégration plus étroite des fonctions du Département et des bureaux assurant des services de porte-parole pour le Secrétaire général;

14. *Se félicite* des recommandations formulées par le Département de l'information en vue d'élaborer une stratégie de communication pour faire connaître les travaux et décisions de l'Assemblée¹⁷, encourage le Département de l'information à resserrer ses relations de travail avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale, et prie le Secrétaire général de rendre compte plus en détail au Comité de l'information à sa vingt-septième session des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations et des difficultés rencontrées;

15. *Souligne* que le Comité de l'information joue un rôle central car il soumet à l'Assemblée générale des recommandations concernant le mandat du Département de l'information, prend note de la réorientation visant à accroître l'efficacité et la productivité du Département, qui devrait être conforme aux directives arrêtées par l'Assemblée générale, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt-septième session des progrès accomplis à cet égard;

16. *Prie* le Secrétaire général, dans le cadre du processus de réorientation, de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et le Service d'information des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont est saisie l'Organisation et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

17. *Réaffirme* que, conformément aux directives, aucun des documents publiés sur papier par le Département de l'information ne doit faire double emploi

avec d'autres publications des Nations Unies et que tous ces documents doivent être produits au moindre coût;

18. *Se félicite* que le Département de l'information ait reconstitué le Comité des publications, conformément aux prescriptions des organes délibérants;

19. *Demande instamment* au Département de l'information de continuer à faire preuve de la plus grande transparence possible, afin que l'on connaisse mieux l'incidence de ses programmes et activités;

20. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, notamment les pays en transition, et de contribuer à combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés dans les domaines cruciaux de l'information et de la communication;

21. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer la coordination entre le Département de l'information et les autres départements du Secrétariat, y compris en désignant des agents de coordination qui travailleront avec les départements organiques, afin de faire fond sur la stratégie d'écoute du client du Département, de définir les publics visés et d'élaborer des programmes d'information et des stratégies médiatiques pour les questions prioritaires, et souligne que les capacités et activités d'information des autres départements devraient être placées sous la supervision du Département de l'information;

22. *Se félicite* des initiatives prises par le Département de l'information pour renforcer le système d'information des Nations Unies et souligne, à cet égard, combien il importe pour l'Organisation, les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies qui prennent part aux activités d'information d'adopter une approche cohérente axée sur les résultats et d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités, et de tenir compte des vues des États Membres quant au caractère approprié et à l'efficacité de leur mise en œuvre;

23. *Apprécie* les efforts déployés sans relâche par le Département de l'information pour publier des communiqués de presse quotidiens, et prie le Département de continuer d'offrir ce service inestimable aux États Membres et aux représentants des médias, tout en envisageant des modalités qui permettraient éventuellement d'améliorer les méthodes de production des communiqués de presse et d'en rationaliser la présentation, la structure et la longueur, en gardant à l'esprit les points de vue des États Membres;

24. *Demande* qu'à l'occasion du débat qui aura lieu à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sur le point de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives à l'information » pendant les prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale, un échange de vues officieux soit organisé entre le Secrétariat et les membres de la Commission après l'exposé du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information au sujet des questions de fond présentées dans cet exposé oral, dans les limites des ressources disponibles;

Multilinguisme et information

25. *Note avec satisfaction* que le Département de l'information s'emploie actuellement à renforcer le multilinguisme dans ses activités et l'encourage à poursuivre ses efforts dans ce sens;

26. *Souligne* qu'il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et met l'accent sur la nécessité de mettre pleinement en oeuvre sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997, dans la partie C de laquelle elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

27. *Est conscient* du fait que l'intégration du Système de diffusion électronique des documents au site Web de l'Organisation des Nations Unies, prévue dans le courant du quatrième trimestre de 2004, devrait considérablement développer le multilinguisme du site en permettant au public d'avoir librement accès à toute la documentation à l'intention des organes délibérants dans les six langues officielles;

28. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information dispose des effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

29. *Rappelle* au Secrétaire général qu'il convient de mentionner dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information qu'il est important d'utiliser les six langues officielles pour toutes ses activités;

Réduire la fracture numérique

30. *Se félicite* de la tenue de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève du 10 au 12 décembre 2003, et attend avec intérêt celle de la deuxième phase, à Tunis du 16 au 18 novembre 2005;

31. *Demande* au Département de l'information de contribuer à la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance du Sommet mondial sur la société de l'information et de la nécessité de s'unir pour assurer son succès;

32. *Rappelle* le paragraphe 32 de sa résolution 58/101 B, se félicite de la contribution apportée par le Département de l'information à la publicité faite autour des efforts du Secrétaire général visant à réduire la fracture numérique en vue de stimuler la croissance économique et de resserrer l'écart persistant entre pays développés et pays en développement et, à cet égard, prie le Département de renforcer encore son rôle;

III. Nouvelles priorités dans le programme du Département de l'information

33. *Prend acte* de la note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 en ce qui concerne les aspects du programme du Département de l'information¹⁸;

34. *Note* que le projet de cadre stratégique ne couvre pas le premier volet;

35. *Note également* que la partie Direction exécutive et gestion du programme, ainsi que des détails sur les indicateurs de succès (données de base et objectifs), facteurs externes et produits, de même que les demandes de crédits, figureront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

36. *Souligne* la nécessité de faire figurer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 dans toute la mesure possible des indicateurs quantifiables et vérifiables pour mesurer les réalisations escomptées de façon à fournir des informations claires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés;

37. *Souligne également* l'importance que revêt la pleine conformité avec toutes les directives émanant d'organes délibérants lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

38. *Recommande* que, dans la dernière phrase du paragraphe 1 de la section Orientation générale de la note du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007¹⁹, les mots « en particulier les textes portant autorisation des activités prévues dans le présent plan-programme biennal, ainsi que celles de » soient ajoutés après « l'Assemblée générale » et que le mot suivant « et » soit supprimé;

39. *Constate* que le Département de l'information, avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat, a mis au point les modalités de l'évaluation annuelle de l'incidence des programmes pour évaluer systématiquement ses produits et activités et que, en tant qu'étape initiale du projet triennal élaboré conjointement avec le Bureau des services de contrôle interne, la première évaluation annuelle de l'incidence des programmes a été menée à bien en janvier 2004, conformément à la demande que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, et prie le Secrétaire général de présenter un nouveau rapport sur la question au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

40. *Réaffirme* que le Département de l'information doit, tout en accomplissant ses tâches actuelles et en se conformant à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux concentrer son message et ses efforts et afin, dans le cadre de sa gestion de la performance, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation;

Centres d'information des Nations Unies

41. *Réaffirme* le paragraphe 15 de sa résolution 57/300, par lequel elle a pris note de la proposition faite par le Secrétaire général dans la décision 8 de son rapport¹⁴, visant à rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, selon les besoins, en consultation avec les États Membres concernés, en commençant par la création d'un pôle pour l'Europe occidentale, une démarche semblable étant ensuite adoptée pour les centres situés dans les pays développés où les coûts sont très élevés, et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport de situation à ce sujet aux fins d'appliquer la même formule dans

d'autres régions, en consultation avec les États Membres, là où elle permettrait de renforcer les courants et échanges d'informations dans les pays en développement;

42. *Se félicite* de l'accord conclu entre le Département de l'information et les pays d'Europe occidentale en vue de la création du centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles;

43. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies²⁰, souligne qu'il n'était pas possible, au moment de l'établissement dudit rapport, d'examiner de façon approfondie tous les aspects de la mise en œuvre du programme de rationalisation des centres d'information des Nations Unies dans les pays d'Europe occidentale et autres pays développés où les coûts sont élevés et prie donc le Secrétaire général de présenter un rapport détaillé au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

44. *Souligne* que les centres et antennes d'information des Nations Unies, ou pôles régionaux, selon le cas, devraient continuer à jouer un rôle important en diffusant partout dans le monde des informations sur les travaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines définis dans la Déclaration du Millénaire, et souligne également qu'en leur qualité de « voix locale » du Département de l'information, les centres d'information ou les pôles régionaux, selon le cas, devraient faire connaître au niveau local les travaux de l'Organisation et mobiliser un soutien en leur faveur, en gardant à l'esprit que c'est l'information dans les langues locales qui produit le plus d'effet sur les populations locales;

45. *Souligne* aussi les besoins propres aux pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications, qui représentent un élément important dans la bonne circulation de l'information dans ces pays;

46. *Affirme* que les mesures mises en lumière et les objectifs définis dans les paragraphes 41 à 45 ci-dessus sont essentiels pour la rationalisation future des centres d'information des Nations Unies, qui doit se faire en consultation, au cas par cas, avec tous les États Membres intéressés où se trouvent actuellement les centres d'information, les pays desservis par ces centres d'information et les autres pays intéressés de la région, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région;

47. *Demande* au Secrétariat d'étendre, dans le cadre du processus de rationalisation, les services des centres d'information des Nations Unies et des centres régionaux d'information des Nations Unies le cas échéant aux États Membres qui ne bénéficient pas actuellement des moyens d'information hors siège du Département de l'information;

48. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte, dans le cadre du processus de rationalisation des besoins des pays africains lusophones et de l'offre faite par le Gouvernement angolais;

49. *Rappelle* le paragraphe 39 de sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003 et se félicite des efforts que déploie actuellement le Département de l'information pour revoir l'affectation de personnel et de ressources financières aux centres d'information des Nations Unies en vue éventuellement de transférer des ressources de centres d'information de pays développés vers des activités d'information menées par l'Organisation des Nations Unies dans les pays en développement, en mettant l'accent sur les besoins des pays les moins avancés, et vers d'autres activités prioritaires, comme celles qui ont trait au multilinguisme sur le site Web de

l'Organisation et à l'évaluation des services, en consultation avec les États Membres intéressés;

50. *Encourage* les centres d'information des Nations Unies et les centres régionaux à créer des pages Web dans les langues locales, encourage également le Département de l'information à fournir aux centres d'information, en particulier ceux dont les sites Web ne sont pas encore opérationnels, des ressources et des moyens techniques, et encourage les gouvernements hôtes à répondre aux besoins des centres d'information;

51. *Rappelle* que le Secrétaire général a engagé les pays où se trouvent les centres d'information des Nations Unies à faciliter le fonctionnement des centres en leur fournissant des locaux gratuits ou à loyer subventionné, tout en tenant compte de la situation économique de ces pays et en sachant qu'un tel soutien ne doit pas se substituer à l'allocation, dans le cadre du budget-programme de l'Organisation, des ressources financières nécessaires aux centres d'information;

52. *Note* que le Département de l'information continue à soutenir le regroupement des organismes des Nations Unies présents sur le terrain en une seule maison des Nations Unies et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de façon détaillée, à la vingt-septième session du Comité de l'information, des progrès accomplis à cet égard;

53. *Prie* le Secrétaire général de continuer à présenter au Comité de l'information, lors de ses sessions suivantes, des rapports sur la mise en œuvre du processus de rationalisation et de faire figurer dans ces rapports des informations sur le fonctionnement des services extérieurs du Département, y compris, le cas échéant, les nouveaux centres d'information régionaux des Nations Unies et les centres d'information des Nations Unies où le processus de rationalisation a été mené à bien;

IV. Services de communication stratégique

54. *Prend note* du paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication²¹ et, à cet égard, réaffirme que le Département de l'information est le département principalement responsable de la mise en œuvre des stratégies dans le domaine de l'information, telles qu'elles ont été arrêtées;

55. *Affirme* le rôle des services de communication stratégique qui est d'énoncer et de diffuser le message des Nations Unies, en élaborant les stratégies de communication en étroite collaboration avec les départements organiques, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, dans le strict respect de leurs mandats respectifs;

Campagnes de publicité

56. *Considère* que les campagnes de publicité organisées à l'appui des sessions extraordinaires et des conférences internationales des Nations Unies comptent parmi les responsabilités les plus essentielles du Département de l'information, et se félicite des efforts déployés par le Département pour trouver des modalités novatrices qui lui permettraient d'organiser et de mener à bien ces campagnes en partenariat avec les départements organiques concernés et en utilisant comme guide la Déclaration du Millénaire;

57. *Approuve* les efforts que fait le Département de l'information qui, tout en veillant au respect des priorités qu'elle a établies, centre ses campagnes de publicité sur les grands thèmes définis par le Secrétaire général;

58. *Apprécie* à sa juste valeur l'action menée par le Département de l'information pour promouvoir, grâce à ses campagnes, des thèmes importants pour la communauté internationale, tels que le développement durable, les enfants, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies et la décolonisation, ainsi que le dialogue entre les civilisations, la culture de paix et de tolérance et les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et encourage le Département, en coopération avec les pays intéressés et les organisations et organismes compétents des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures adéquates pour sensibiliser l'opinion mondiale à ces questions et à d'autres questions de portée mondiale;

59. *Encourage* le Département de l'information à continuer de travailler dans le cadre du Groupe de la communication des Nations Unies à la coordination de la mise en œuvre des stratégies de communication, avec les chefs des services d'information des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de rendre compte des activités du Groupe au Comité de l'information à ses sessions futures;

60. *Souligne* la nécessité de mettre à nouveau l'accent sur le développement de l'Afrique, en particulier la nécessité pour le Département de l'information de faire plus largement connaître à la communauté internationale la situation économique et sociale critique de l'Afrique et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique²²;

Rôle du Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

61. *Se félicite* des efforts faits par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même d'établir et de faire fonctionner des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment des activités de promotion et autres activités d'appui à l'information, et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix;

62. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle dans le processus de sélection des porte-parole pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, engage le Département à détacher des porte-parole ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions, en tenant compte de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 du Chapitre XV de la Charte des Nations Unies, et à prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés, en particulier par les pays d'accueil;

63. *Accueille* favorablement les mesures prises par le Département de l'information pour accroître sa participation à la phase de planification des

nouvelles opérations de maintien de la paix ou des opérations en expansion, ainsi qu'au déploiement de groupes chargés de l'information dans les nouvelles missions, et se félicite également des améliorations apportées au portail des opérations de maintien de la paix sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

64. *Encourage* le Département de l'information à poursuivre ses efforts visant à aider les missions de maintien de la paix à améliorer encore leurs sites Web;

65. *Déplore* les insuffisances dans le domaine de l'information qui font que la réalité nouvelle ainsi que les succès des opérations de maintien de la paix, en particulier les opérations multidimensionnelles et complexes, ne sont pas reflétés dans l'image qu'en a le public, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix²³, et souligne la nécessité de mettre en place une stratégie globale d'information sur les opérations de maintien de la paix, en étroite collaboration avec d'autres départements compétents, afin de remédier aux insuffisances dans le domaine de l'information et de gagner l'adhésion du public;

66. *Souligne* la nécessité d'une coopération interdépartementale entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'information en vue d'élaborer la stratégie visée au paragraphe 65 ci-dessus;

67. *Prie* le Secrétaire général de continuer à rendre compte au Comité de l'information, à ses futures sessions, du rôle joué par le Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix;

Rôle du Département de l'information dans le renforcement du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix en tant que moyen de promouvoir la compréhension entre les nations

68. *Rappelle* ses résolutions 53/22 du 4 novembre 1998 et 55/23 du 13 novembre 2000 relatives à l'Année des Nations Unies sur le dialogue entre les civilisations, 52/15 du 20 novembre 1997 proclamant l'année 2000 Année internationale de la culture de la paix, 53/25 du 10 novembre 1998 proclamant la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde et 56/6 du 9 novembre 2001 sur le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, encourage le Département de l'information à apporter l'appui nécessaire, dans les limites des ressources disponibles, pour la diffusion de l'information concernant le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix et à prendre les mesures voulues pour promouvoir la culture du dialogue entre les civilisations, grâce à tous les moyens d'information et de diffusion, tels que l'Internet, la presse écrite, la radio et la télévision, et prie le Secrétaire général de présenter un rapport à cet égard au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

V. Services d'information

69. *Souligne* que l'objectif premier des services d'information fournis par la Division de l'information et des médias est la publication, au moment opportun, dans les quatre moyens de communication de masse – la presse, la radio, la télévision et l'Internet – de nouvelles et d'informations exactes, objectives et équilibrées émanant du système des Nations Unies, et communiquées aux médias et à d'autres publics, dans le monde, l'accent étant mis sur le multilinguisme;

Moyens traditionnels de communication

70. *Souligne également* que la radio demeure l'un des moyens de communication traditionnels de très grande portée les plus efficaces dont le Département de l'information dispose et qu'elle constitue un instrument important pour les activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines du développement et du maintien de la paix, et permet d'atteindre un vaste public dans le monde entier;

71. *Note* que la capacité de radiodiffusion internationale de l'Organisation est devenue partie intégrante des activités du Département de l'information et prie le Secrétaire général de tout faire pour en assurer le succès et de rendre compte de l'action menée au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

72. *Prie* le Secrétaire général de prêter l'attention voulue à la parité des six langues officielles dans l'expansion de la capacité de radiodiffusion internationale;

73. *Note* les efforts que fait le Département de l'information pour diffuser directement les émissions aux stations radio dans le monde entier, dans les six langues officielles, à quoi il faut ajouter le portugais et, chaque fois que possible, dans d'autres langues et, à ce propos, souligne que les activités d'information de l'Organisation des Nations Unies doivent demeurer impartiales et objectives;

74. *Encourage* le Département de l'information à continuer à constituer des partenariats avec les journalistes des stations de radio locales, nationales et régionales afin de propager fidèlement et de manière impartiale le message de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier;

75. *Souligne* que la radio et la télévision de l'Organisation des Nations Unies devraient tirer pleinement parti de l'infrastructure technologique disponible ces dernières années, notamment les plates-formes satellite, les technologies de l'information et des communications et l'Internet, et prie le Secrétaire général, dans le cadre de la réorientation du Département de l'information, d'envisager une stratégie mondiale de radiotélévision prenant en compte les technologies existantes;

Site Web de l'Organisation des Nations Unies

76. *Remercie à nouveau* le Département de l'information d'avoir créé un site Web de qualité, convivial et économique, notant que cela est particulièrement remarquable, vu la portée de l'entreprise, les contraintes budgétaires dans l'Organisation et l'expansion extrêmement rapide du Web, et réaffirme que le site Web demeure un outil très utile pour les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les États Membres et le grand public;

77. *Souligne* que le Département de l'information doit prendre toutes autres mesures voulues pour assurer l'accessibilité au site Web de l'Organisation aux personnes handicapées, notamment les malvoyants et les malentendants, demande au Département de continuer à veiller à ce que toutes les nouvelles pages et les pages révisées soient conformes aux normes minimales établies en la matière, puis de rechercher, dans la limite des ressources disponibles, l'application de tous les autres niveaux de ces normes, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, des progrès accomplis dans ce domaine;

78. *Note* que le développement et l'enrichissement du site Web de l'Organisation dans plusieurs langues se sont améliorés, encore que plus lentement que prévu, à cause de plusieurs problèmes qui doivent être résolus et, à ce propos, encourage le Département de l'information à améliorer, en collaboration avec les bureaux qui fournissent le contenu, les mesures prises pour assurer la parité des six langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

79. *Souligne* qu'il est nécessaire d'adopter une décision concernant le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation en envisageant, notamment, la possibilité d'une restructuration et de la création au Département de l'information d'un groupe distinct pour chacune des six langues officielles de façon à assurer à celles-ci une parfaite égalité de traitement;

80. *Réitère* la demande faite au Secrétaire général de veiller, jusqu'à ce qu'une telle décision soit prise et appliquée, dans toute la mesure possible et en s'assurant du caractère actuel et de l'exactitude du contenu du site, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient et restent équitablement réparties entre toutes les langues officielles, et de ne ménager aucun effort pour s'assurer que les documents publiés sur le site Web qui ne changent pas et n'ont pas besoin d'une mise à jour régulière paraissent dans les six langues officielles;

81. *Réaffirme* la nécessité d'établir une égalité absolue entre les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation et, à cet égard, prend note du principe proposé par le Secrétaire général²⁴, qui est de faire traduire, dans toutes les langues officielles, par les services du Secrétariat qui en auront fourni le contenu, tous les documents et bases de données affichés en anglais sur le site Web de l'Organisation, et prie de nouveau le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, des modalités les plus pratiques, efficaces et rationnelles permettant de donner suite à cette proposition;

82. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport au Comité de l'information à sa vingt-septième session des propositions en ce qui concerne l'établissement d'une date limite à laquelle les mesures d'appui pour la mise en pratique de ce principe devraient être en place et à partir de laquelle l'égalité serait permanente, et en ce qui concerne les articles pouvant être dispensés de traduction sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

83. *Souligne* qu'il importe que le public ait accès à la collection des Traités des Nations Unies et à la documentation des organes délibérants de l'Organisation;

84. *Encourage* le Département de l'information à mettre en place un service de courrier électronique pour informer les abonnés des ajouts récents au site Web de l'Organisation;

85. *Encourage* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Département de l'information, à continuer de tirer pleinement parti des derniers progrès de l'informatique, y compris l'Internet, pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation selon les priorités fixées par l'Assemblée générale et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

86. *Constate* qu'il existe un écart entre les différentes langues officielles sur les sites Web de l'Organisation et a conscience que certaines langues officielles utilisent des scripts non latins et bidirectionnels;

87. *A conscience* que les infrastructures technologiques et les applications d'appui de l'Organisation des Nations Unies sont fondées sur des scripts latins, ce qui donne lieu à des difficultés dans le traitement des scripts non latins et bidirectionnels, et encourage le Département de l'information à veiller, dans la mesure possible, à ce que les infrastructures technologiques et les applications d'appui soient totalement compatibles avec les scripts latins, non latins et bidirectionnels, afin d'améliorer l'égalité entre toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation;

88. *Relève avec satisfaction* que l'accès au Système de diffusion électronique des documents sera offert gratuitement au public à la fin de 2004, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, des progrès accomplis dans ce domaine;

89. *Félicite* la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat de l'action menée pour faire en sorte que l'infrastructure technologique requise soit en place aux fins du raccordement du Système de diffusion électronique des documents au site Web de l'Organisation des Nations Unies, et salue l'action menée par le Département de l'information pour régler les problèmes de gestion de contenu liés à ce système;

90. *Prend note* du paragraphe 56 de sa résolution 58/270, dans lequel elle a réaffirmé que le Système de diffusion électronique des documents, en tant que système d'archivage et de consultation des documents officiels, devrait porter sur l'ensemble de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, le rapport demandé sur la question;

91. *Prend note avec intérêt* du Service d'information des Nations Unies assuré dans le monde entier par courrier électronique par le Département de l'information, et prie le Département d'offrir ce service dans toutes les langues officielles, en s'assurant que les nouvelles d'actualité et les informations urgentes soient exactes, impartiales et objectives;

92. *Se félicite* de l'existence de services d'information par courrier électronique en anglais et en français et salue l'intention du Secrétaire général de proposer ces services dans les autres langues officielles en 2004;

93. *Demande* au Secrétaire général de continuer à chercher, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et des autres organes interinstitutions appropriés, à créer un portail commun au système des Nations Unies, qui constituerait un site de recherche interinstitutions englobant les sites Web publics de tous les organismes des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de rendre compte à ce propos au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

94. *Demande de nouveau* au Département de l'information d'encourager tous les membres du système des Nations Unies à participer au projet pilote de recherche à l'échelle du système des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, des activités du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion dans ce domaine;

95. *Réaffirme* le paragraphe 42 de sa résolution 58/270, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'améliorer le site Web de l'Organisation des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires;

VI. Services de bibliothèque

96. *Accueille avec satisfaction* les progrès signalés par le Secrétaire général dans son rapport sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et l'examen approfondi de leurs activités²⁵, en particulier les efforts faits pour combler les lacunes du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, établir des normes communes pour l'indexation, le catalogage et le développement des collections, produire une liste commune des publications en série, éliminer les doubles emplois dans l'acquisition d'informations électroniques, créer des pages Web communes et évaluer les besoins des petites bibliothèques de l'Organisation;

97. *Accueille aussi avec satisfaction* la création du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et le félicite de son rôle de coordination, de ses premiers travaux d'organisation et du programme de travail remarquable qu'il a arrêté;

98. *Constata* que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui fait partie, dans le Département de l'information, de la Division des services et des produits destinés au public, s'attache à faciliter l'accès des représentants, des missions permanentes des États Membres, du Secrétariat, des chercheurs et des bibliothèques dépositaires aux produits et services de bibliothèque les plus récents dans le monde entier, note les efforts constants du Secrétaire général pour faire de la Bibliothèque une bibliothèque virtuelle de portée mondiale, affirme la nécessité de continuer à mettre à la disposition des États Membres des exemplaires sur papier, sous réserve des dispositions pertinentes de sa résolution 57/283 B du 15 avril 2003, et prend note des efforts que fait le Secrétaire général pour enrichir le fonds multilingue d'ouvrages et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des publications sur des questions relatives à la paix et à la sécurité ainsi qu'au développement, afin que la Bibliothèque demeure une source largement accessible d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

99. *Demande* au Département de l'information de continuer à diriger le Comité directeur, encourage les bibliothèques membres du Comité à coordonner étroitement leurs travaux et à établir des calendriers pour l'accomplissement de son programme de travail, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à ses sessions ultérieures, des activités de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et du travail du Comité directeur;

100. *Rappelle* le paragraphe 50 de sa résolution 58/270, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de procéder, par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne, à un examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, afin de réduire les besoins en personnel de ces bibliothèques sur la base des progrès technologiques dans la prestation de services d'information, et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session, et prie le Secrétaire général de transmettre le rapport au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

101. *Reconnaît* l'importance du rôle que jouent les bibliothèques dépositaires dans la diffusion de l'information et du savoir concernant les activités des Nations Unies, et, à cet égard, prie instamment la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, dans le cadre de ses fonctions de coordination, de prendre les initiatives nécessaires pour renforcer ces bibliothèques par la formation régionale et d'autres formes d'assistance;

102. *Se félicite* des cours dispensés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld aux représentants des États Membres et au personnel du Secrétariat pour les initier à Cyberseek, à la recherche sur le Web, à l'Intranet, à la documentation de l'Organisation des Nations Unies, au fichier UN-I-QUE et au Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies;

103. *Rappelle* le paragraphe 44 de sa résolution 56/64 B du 24 décembre 2001, où elle s'est félicitée du rôle que jouait le Département de l'information dans l'intensification de la collaboration entre les bibliothèques des institutions des Nations Unies, en particulier dans la constitution d'un catalogue central de l'ensemble du système des Nations Unies accessible en ligne qui permette de retrouver les données bibliographiques de tout document imprimé détenu par l'une des bibliothèques des organismes des Nations Unies, salue la mise au point, par le Centre international de calcul, du système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies, qui offre un point d'accès unique aux catalogues, index et bases de données de résumés, collections, liens renvoyant aux ressources en plein texte et archives disponibles, félicite aussi le Département pour son rôle dans la mise au point de ce système commun, le prie d'encourager tous les organismes des Nations Unies à l'adopter, et prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-septième session;

104. *Note avec satisfaction* la mise en service d'une bibliothèque commune à Nairobi, dans la limite des ressources existantes, conformément à l'approche énoncée au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général sur la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies et l'examen approfondi de leurs activités²⁵, et demande instamment aux organismes des Nations Unies opérant à Nairobi de participer à l'entreprise et de la soutenir;

VII. Services de diffusion

105. *Constate* que les services de diffusion assurés par la Division des services et des produits destinés au public du Département de l'information continuent à favoriser une prise de conscience accrue du rôle et de l'œuvre des Nations Unies dans les domaines prioritaires;

106. *Prend note* de l'importance que revêt la poursuite de l'exécution par le Département de l'information, du programme de formation des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision originaires des pays en développement et en transition, comme l'a demandé l'Assemblée générale, et encourage le Département à envisager les moyens d'exploiter au maximum les possibilités offertes par ce programme en revoyant notamment sa durée et le nombre de ses participants;

107. *Est consciente* de la nécessité pour le Département de l'information de renforcer ses activités d'information dans toutes les régions, et réaffirme la nécessité de prévoir, dans le cadre de la réorientation des activités d'information et de

communication de l'Organisation des Nations Unies, une analyse de l'influence et de la portée actuelles des activités du Département qui permette de recenser aussi précisément que possible les groupes et les régions mal desservis qui méritent éventuellement qu'on leur accorde une attention particulière, notamment sur le plan des moyens de communication, et compte tenu des langues en usage localement;

108. *Se félicite* de la place grandissante faite aux activités de diffusion à portée éducative et de l'orientation de la *Chronique ONU*, sur papier et en ligne, dans ce sens;

109. *Demande* au Département de l'information de renforcer son rôle de plaque tournante dans les relations avec la société civile en ce qui concerne les priorités et préoccupations de l'Organisation;

110. *Rend hommage* à l'Association de journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et à son Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses qui permet à des journalistes de pays en développement de se rendre au Siège de l'Organisation et de suivre les travaux de l'Assemblée générale, et prie instamment les donateurs de verser des contributions financières au Fonds, de façon qu'un plus grand nombre de bourses puissent être accordées à des journalistes dans ces conditions;

111. *Note* que le soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies sera célébré en 2005 et prie le Département de l'information de prendre les mesures voulues pour faire largement connaître cette célébration, par tous les moyens possibles, en rappelant les buts et principes énoncés dans la Charte et en mettant en évidence les réalisations des 60 dernières années;

VIII. Observations finales

112. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, et à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

113. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à ce sujet à sa soixantième session;

114. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Projet de décision **Augmentation du nombre de membres** **du Comité de l'information**

L'Assemblée générale décide de porter de 102 à 107 le nombre de membres du Comité de l'information et de nommer le Cap-Vert, l'Islande, le Luxembourg, Madagascar et le Qatar membres du Comité de l'information.

54. Plusieurs délégations ont fait des déclarations à l'issue de l'adoption des projets de résolution et du projet de décision. Le représentant du Qatar, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a déclaré que le réseau de centres d'information des Nations Unies continuait à jouer un rôle crucial en faisant

connaître l'action de l'Organisation dans les pays en développement. D'après lui, le Département devrait tenir compte des différences existant entre l'Europe occidentale et les pays en développement lorsqu'il donnera suite aux propositions du Secrétaire général tendant à rationaliser les centres d'information. Le représentant du Qatar a également souligné que toutes futures décisions devraient être précédées de consultations avec les pays hôtes et prise au cas par cas. Les représentants du Bangladesh, du Maroc, du Népal et du Pakistan sont intervenus dans le même sens et ont réaffirmé l'importance des centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement. Ils ont demandé que l'on prenne en considération les besoins des pays en développement avant de poursuivre sur la voie de la rationalisation. Faisant observer que sa délégation avait soutenu le projet de résolution, le représentant du Bangladesh a estimé qu'il fallait tenir compte des particularités géographiques et linguistiques des pays en développement et plus particulièrement des pays les moins avancés ainsi que de leur retard sur le plan des technologies et de l'infrastructure lors de la mise en œuvre des mesures de rationalisation. La représentante du Maroc a rappelé que la proposition du Secrétaire général tendant à rationaliser les centres d'information était subordonnée à un certain nombre de conditions exposées au paragraphe 15 de la résolution 57/300. Elle a également souligné l'importance qu'il y avait à établir un rapport sur les incidences de la rationalisation en Europe occidentale et dans les pays développés où les coûts sont élevés. Elle a insisté pour qu'il soit tenu compte du rôle joué par les centres existants et des particularités de chaque région et souhaité que les ressources que les mesures de rationalisation avaient permis de dégager soient transférées aux centres opérant dans les pays en développement et affectées aux domaines prioritaires. Elle a rappelé à cet égard le paragraphe 20 du rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/58/351. Le représentant du Népal a fait savoir que sa délégation avait appuyé le projet de résolution, étant entendu que le Département de l'information examinerait à nouveau le projet de rationalisation des centres d'information, procéderait à des consultations au cas par cas avec les États Membres accueillant des centres d'information et prendrait en compte les vues exprimées par ceux-ci avant de prendre une décision. Les délégations du Burkina Faso, du Togo et de Madagascar ont appuyé les points de vue des représentants du Bangladesh, du Maroc et du Népal.

55. Faisant référence au projet de résolution B figurant dans le document A/AC.198/2004/L.3, la représentante du Maroc a dit que sa délégation aurait préféré que le texte du paragraphe 49 soit placé avant celui du paragraphe 45. Toutefois, dans l'esprit de consensus qui avait animé les travaux du Comité, elle était disposée à accepter le texte en l'état, à condition qu'il soit fait mention des réserves ainsi soulevées dans le rapport. Le représentant du Bangladesh a fait une déclaration dans le même sens.

56. Le représentant de l'Équateur a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour que les personnes handicapées puissent accéder plus commodément à l'ensemble du site Web de l'Organisation. Le représentant du Costa Rica a réaffirmé l'importance que son pays attachait à la protection des personnes handicapées et a souligné que sa délégation s'était jointe au consensus, étant entendu que les mesures prises par le Département de l'information pour que toutes les nouvelles pages Web et les pages révisées soient conformes aux normes minimales d'accessibilité ne constituaient qu'un premier pas, ainsi que demandé au paragraphe 77 du projet de résolution. Il a exprimé l'espoir que le Département de l'information et les autres départements du

Secrétariat veilleraient à ce que les personnes handicapées aient accès à tous les sites aussi bien physiques que virtuels.

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 21* (A/35/21), annexe, sect. V.
- ² Ibid., *trente-sixième session, supplément n° 21* (A/36/21); *ibid., trente-septième session, Supplément n° 21 et rectificatif* (A/37/21 et Corr.1); *ibid., trente-huitième session, Supplément n° 21 et rectificatifs* (A/38/21 et Corr.1 et 2); *ibid., trente-neuvième session, Supplément n° 21* (A/39/21); *ibid., quarantième session, supplément n° 21* (A/40/21); *ibid., quarante et unième session, Supplément n° 21* (A/41/21); *ibid., quarante-deuxième session, Supplément n° 21* (A/42/21); *ibid., quarante-troisième session, supplément n° 21* (A/43/21); *ibid., quarante-quatrième session, supplément n° 21* (A/44/21); *ibid., quarante-cinquième session, supplément n° 21* (A/45/21); *ibid., quarante-sixième session, Supplément n° 21* (A/46/21); *ibid., quarante-septième session, Supplément n° 21* (A/47/21); *ibid., quarante-huitième session, Supplément n° 21* (A/48/21); *ibid., quarante-neuvième session, Supplément n° 21* (A/49/21); *ibid., cinquantième session, Supplément n° 21* (A/50/21); *ibid., cinquante et unième session, Supplément n° 21* (A/51/21).
- ³ Ibid., *cinquante-deuxième session, Supplément n° 21* (A/52/21/Rev.1).
- ⁴ Ibid., *cinquante-troisième session, Supplément n° 21* (A/53/21/Rev.1).
- ⁵ Ibid., *cinquante-quatrième session, Supplément n° 21 et additif* (A/54/21 et Add.1)
- ⁶ Ibid., *cinquante-cinquième session, Supplément n° 21* (A/55/21).
- ⁷ Ibid., *cinquante-sixième session, Supplément n° 21* (A/56/21).
- ⁸ Ibid., *cinquante-septième session, Supplément n° 21* (A/57/21).
- ⁹ Ibid., *cinquante-huitième session, Supplément n° 21* (A/58/21).
- ¹⁰ À paraître en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 21* (A/59/21).
- ¹¹ A/59/___.
- ¹² Voir Organisation des nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980, vol. 1, Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.
- ¹³ A/AC.198/2003/2.
- ¹⁴ A/57/387 et Corr.1.
- ¹⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 6 et rectificatif* (A/57/6Rev.1 et Corr.1).
- ¹⁶ Voir résolution 55/2.
- ¹⁷ Voir A/AC.198/2004/6.
- ¹⁸ A/AC.198/2004/7.
- ¹⁹ Ibid., annexe.
- ²⁰ A/AC.198/2004/3.
- ²¹ A/AC.198/2004/2.
- ²² A/57/304, annexe.
- ²³ A/58/694, par. 56.
- ²⁴ A/AC.198/2002/6, par. 93.
- ²⁵ A/AC.198/2004/4.

Annexe I

Déclaration du Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingt-sixième session du Comité, le 26 avril 2004

1. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général adjoint, Shashi Tharoor, et par son intermédiaire au Département de l'information pour l'aide apportée aux membres du Bureau du Comité et à moi-même au cours de l'année écoulée.

2. J'exerce la présidence du Comité depuis deux ans et je ne puis que me réjouir de savoir que le Département a à sa tête quelqu'un qui est connu non seulement pour ses qualités remarquables mais aussi pour son adhésion indéfectible aux idéaux de l'ONU, idéaux qui représentent nos espoirs communs et notre bonne volonté collective. Le Comité se réjouit à l'idée de travailler avec vous, M. Tharoor, et avec votre département, afin de poursuivre sur la voie de la transformation, porte ouverte à un renouveau dont les effets se font déjà sentir.

3. La coopération étroite qui s'est instaurée entre le Département et le Comité à l'occasion de la vingt-cinquième session s'est poursuivie tout au long de l'année. J'ai ainsi eu la possibilité de participer, à l'invitation du Département, au Forum mondial des médias électroniques, qui s'est tenu à Genève en décembre 2003. L'objectif principal de ce forum, organisé par le Département en marge de la première partie du Sommet mondial sur la société de l'information, était d'inciter les médias à jouer un rôle dans la société de l'information et de mettre en avant le principe de la liberté d'opinion et d'expression et son corollaire, la liberté de la presse. J'ai également eu l'immense honneur de représenter le Comité à la première partie de cet important sommet.

4. Comme vous le savez, je préside aussi la Deuxième Commission, ce qui m'a permis de constater que les travaux de la Commission et du Comité sont complémentaires, notamment pour ce qui est des questions prioritaires et de l'action à mener. Tant à la session précédente du Comité qu'à la Deuxième Commission, nous avons consacré beaucoup de temps à la crise en Iraq et à ses conséquences. La situation aujourd'hui n'est pas fondamentalement différente de ce qu'elle était l'année dernière, mais nous ne devons pas nous focaliser exclusivement sur l'Iraq. L'Iraq reste bien entendu une question prioritaire pour la communauté internationale mais cela ne doit pas nous empêcher de nous occuper d'autres problèmes. Le Secrétaire général a fréquemment appelé notre attention sur quelques-unes des menaces les plus immédiates qui pèsent sur l'immense majorité de la population mondiale, menaces auxquelles la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 tente d'apporter une réponse collective : extrême pauvreté, faim, eau insalubre, dégradation de l'environnement, maladies endémiques et contagieuses. Il serait bon qu'à l'occasion de cette vingt-sixième session, nous consacrons plus de temps aux objectifs du Millénaire pour le développement, d'autant qu'ils sont assortis de cibles et de délais précis.

5. La célébration du soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies sera l'occasion de dresser un bilan de l'action de l'Organisation et de la manière dont les États Membres l'aident à atteindre les objectifs fixés. À mon sens, les réalisations de l'ONU sont considérables, quelle que soit l'aune à laquelle on les mesure.

6. Je suis certain que les Cambodgiens, les Salvadoriens, les Guatémaltèques, les Mozambicains sont reconnaissants à l'ONU d'avoir apporté la paix dans leurs pays. Je suis certain aussi que les Sud-Africains lui sont reconnaissants d'avoir aidé à mettre fin à l'apartheid. Je pourrais aussi évoquer les millions de réfugiés et de déplacés à qui l'Organisation porte secours. Pour des millions de personnes touchées par la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le VIH/sida et les maladies infectieuses, l'ONU offre la meilleure chance, voire la seule chance, de survivre et d'avoir un avenir meilleur.

7. Bien évidemment, l'Organisation est loin d'avoir réglé tous les problèmes qui déchirent le monde, mais si nous voulons nous en sortir, nous avons besoin de l'ONU plus que jamais. Cela vaut pour la crise au Moyen-Orient, la question de Palestine, Chypre et la situation en Afrique de l'Ouest, pour ne citer que quelques exemples.

8. La célébration du soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies sera l'occasion de réaffirmer notre engagement envers les idéaux des Nations Unies. Cela sera aussi l'occasion de mieux faire connaître l'évolution du rôle de l'Organisation à l'opinion publique. Les cérémonies du soixantième anniversaire n'auront de sens que si les peuples du monde en ont connaissance et y prennent part. Le Comité de l'information doit engager une réflexion à ce sujet et fournir des directives au Département de l'information afin qu'il donne l'exemple et encourage par divers moyens la commémoration du soixantième anniversaire.

9. Venons-en brièvement aux travaux du Comité, qui, à mon sens, revêtiront une grande importance. Tout d'abord, la session actuelle sera l'occasion de voir où en sont les mesures prévues dans le programme de réformes de l'Organisation en matière d'information. Ces deux dernières années, des changements majeurs se sont produits au Département sur les plans structurel et opérationnel. Le rapport sur la poursuite de la réorientation des activités du Département nous permet de mesurer les effets des changements apportés et j'attends avec intérêt la déclaration du Secrétaire général adjoint, lequel fera le point sur les réformes entreprises, notamment la régionalisation des centres d'information des Nations Unies. Le Comité est saisi de six rapports, qui lui ont été remis bien avant l'ouverture de la session. Ces rapports donnent une image précise des changements apportés sous la direction du Secrétaire général adjoint et il y est tenu compte des directives formulées par le Comité, ce dont je me félicite. Je sais que vous les avez soigneusement examinés et qu'ils orienteront le débat général.

10. J'appelle également votre attention sur la note du Secrétaire général relative au projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007. Le cadre stratégique remplacera le plan à moyen terme quadriennal. Cet important document, établi en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, définit l'orientation générale du Département et contient le projet de plan-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Il nous aidera à comprendre les objectifs que le Département compte atteindre avec ses quatre sous-programmes et les indicateurs de succès qui lui permettront de suivre les progrès accomplis pendant la période considérée. Comme vous le savez, l'Assemblée générale a souligné dans sa résolution 52/220 le rôle que jouent les organes intergouvernementaux compétents dans l'examen des textes explicatifs du projet de budget-programme. Il nous faut donc examiner la note du Secrétaire général avec attention et faire part de nos vues à l'Assemblée.

11. Est-il besoin de rappeler que cette année encore, notre objectif est de parvenir à un consensus d'ici à la fin de nos deux semaines de délibérations? Avec le nouveau mode d'organisation des travaux, nous disposons de plus de temps pour négocier le projet de résolution. Il nous appartient de tirer parti des possibilités ainsi offertes et de tendre vers notre objectif premier, qui est de formuler les meilleures orientations possibles à l'intention du Secrétaire général adjoint, M. Tharoor, de sorte que l'Organisation continue de trouver dans le Département de l'information un porte-parole dynamique.

12. En ma qualité de Président, je m'engage à faire de mon mieux, et je suis certain que vous en ferez de même.

Annexe II

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingt-sixième session du Comité de l'information, le 26 avril 2004

1. J'ai l'honneur et le grand plaisir de m'adresser au Comité de l'information à sa vingt-sixième session. C'est toujours un honneur et un plaisir renouvelé, devrais-je dire. L'année écoulée a été marquée par une coopération étroite entre le Comité et le Département de l'information. À en juger par les paroles aimables et chaleureuses que le Président, l'Ambassadeur Iftekhar Ahmed Chowdhury, a eues à l'égard du Département en général et à mon égard en particulier, je suis certain que la coopération va se poursuivre et même s'intensifier. En cette période de réorganisation, le Département doit beaucoup à vos conseils, Monsieur le Président, et à la sagesse collective du Bureau, qui l'ont aidé à s'engager dans la bonne direction. Votre déclaration convaincante et riche d'enseignements est un nouvel exemple de cette sagesse. Vous avez dit que vous vous engagiez à faire de votre mieux. Permettez-moi de dire que vous avez déjà fait beaucoup, ce dont je vous remercie au nom du Département et de mes collègues. Nous sommes profondément reconnaissants à votre équipe, à votre bureau et à vos collaborateurs de l'appui et de la coopération continus que vous nous apportez.

2. Le Comité n'a cessé de s'élargir au fil des années. Avec l'arrivée de trois nouveaux États Membres – Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et la Suisse – il compte maintenant 102 membres. D'autres États Membres ont également déclaré souhaiter participer aux travaux du Comité. Le Département de l'information a toujours accueilli favorablement les échanges constructifs qui se sont établis avec les membres du Comité. Votre participation active au débat général et les contacts entretenus tout au long de l'année avec le personnel du Département témoignent de l'intérêt que vous portez aux activités menées par l'Organisation en matière d'information mais aussi de votre ferme volonté de faire du Département un porte-parole véritablement efficace.

3. Lorsque je suis intervenu l'année dernière devant le Comité, l'Organisation était déjà aux prises avec les graves problèmes posés par la situation en Iraq. L'année 2003 a été une année difficile pour l'Organisation, une année tragique au cours de laquelle nombre de nos collègues de valeur ont trouvé la mort à Bagdad. L'Organisation en tant qu'institution a été considérablement affaiblie, certains allant même jusqu'à dire qu'elle était devenue inutile.

4. Un an après, il semblerait que l'Organisation ait trouvé un second souffle et qu'elle soit petit à petit perçue comme jouant à nouveau un rôle crucial dans l'ordre mondial.

5. Il est vrai que le moral a parfois été très bas, mais l'Organisation a quand même poursuivi son action décisive de par le monde. Le Comité sait bien qu'il est vain de vouloir mesurer la pertinence de l'Organisation en fonction de la manière dont elle fait face à une situation particulière. Nous savons que les médias préfèrent donner la priorité aux menaces patentées, telles que les actes de terrorisme et les dangers posés par les armes de destruction massive. Les menaces latentes, comme la pauvreté extrême, la faim, les maladies endémiques et infectieuses et la dégradation

de l'environnement, qui touchent des millions de personnes, font rarement la une de l'actualité. On ne peut certes passer sous silence les risques posés par le terrorisme, les armes de destruction massive et les actes de génocide, mais on ne peut pas non plus ignorer l'extrême pauvreté, la faim et les maladies, qui sont le lot de millions de personnes dans les pays pauvres. Ces problèmes ne connaissent pas de frontières et il n'est de pays, aussi puissant soit-il, qui puisse les régler sans aide extérieure. La seule issue est d'agir collectivement, guidé par des objectifs communs, de préférence dans le cadre du système des Nations Unies.

6. Le Département de l'information ne peut choisir de traiter telle ou telle question au détriment de telle ou telle autre. Jour après jour, nous devons nous occuper de toutes les questions, qu'il s'agisse de menaces patentes ou latentes, de problèmes cruciaux ou de questions controversées. Nous n'avons d'autre solution que de répondre à l'actualité, généralement dans les points chauds du globe. Il s'agit aujourd'hui de l'Iraq et de son avenir et des allégations de malversations dans la gestion du programme « pétrole contre nourriture ». Nous ne pouvons pas pour autant nous contenter de nous faire l'écho des priorités des médias. Nous devons en permanence inciter les journalistes à brosser un tableau de la situation dans toute sa complexité, sachant qu'il y a d'autres questions cruciales qui méritent à tout le moins autant d'attention. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2004/2) une description des mesures prises et des progrès accomplis à cet égard, mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce point par la suite.

7. Dans le cadre des activités entreprises pour rendre compte des priorités de l'Organisation – vos priorités – le Département entend consacrer la Journée mondiale de la liberté de la presse aux carences de la presse mondiale. En accord avec le Bureau, les manifestations prévues dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse se dérouleront dans la matinée du 3 mai, date retenue pour la célébration de la Journée, et se composeront de deux parties : une session institutionnelle et une table ronde sans caractère officiel. Le thème de la table ronde, « Reportage complet ou partiel : Qui décide? », a trait à 10 sujets d'importance mondiale qui mériteraient d'être traités de façon plus approfondie au niveau mondial et qui seront rendus publics par le Département. Nous avons délibérément choisi cette date afin de mettre en évidence l'importance du travail et des responsabilités du Comité.

8. Comme demandé aux paragraphes 12 et 88 de la résolution 58/101 B, je vais maintenant vous rendre compte des activités du Département et de la suite donnée à vos recommandations. À l'issue de consultations avec le Bureau, il a été décidé que l'information demandée dans la résolution 58/101 B et dans les résolutions 58/126 du 19 décembre 2003 et 58/270 du 23 décembre 2003 serait regroupée dans six rapports, le plus complet étant celui consacré à la poursuite de la réorientation des activités du Département de l'information. Les autres rapports ont porté sur des domaines plus circonscrits, notamment un examen approfondi des activités des bibliothèques, la rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies, les activités du Groupe de la communication des Nations Unies en 2003 et, pour la première fois, un rapport sur l'amélioration de la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale.

9. Je ne prétends pas être exhaustif en abordant les différents points que je viens de citer et je vais m'efforcer d'aller droit au but. Je crains cependant que vous ne trouviez mon intervention bien longue et je vous prie de bien vouloir me pardonner. Permettez-moi de vous rappeler qu'en concertation avec le Bureau, le Département organisera un échange de vues avec les membres du Comité sur les activités et le mode de fonctionnement du Département. Cette réunion remplacera la séance d'information officielle traditionnelle et aura lieu aujourd'hui ici même, en salle de conférence 2, de 15 heures à 18 heures. Elle sera l'occasion pour vous d'interroger les fonctionnaires et les responsables du Département sur l'ensemble des opérations du Département. Elle sera particulièrement utile aux représentants qui participent pour la première fois aux travaux du Comité et ne connaissent pas bien les activités du Département. N'hésitez pas à vous joindre à nous cet après-midi. Nous commencerons la séance par un exposé audiovisuel de sept minutes afin d'orienter les débats. Essayez d'arriver avant 15 h 7 si vous ne voulez pas le manquer.

10. Avec la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général en septembre 2002, le Département a procédé à une restructuration de grande envergure, dirigée en grande partie par le Comité de l'information. Il a ainsi donné suite à la résolution 56/253, dans laquelle l'Assemblée générale demandait que l'on procède à une étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département de l'information. L'Assemblée générale a fait siennes les recommandations que vous aviez formulées aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions et s'est félicitée dans ses résolutions 57/130 B et 58/101 B des propositions du Secrétaire général et des mesures du Département tendant à améliorer les activités d'information. Aujourd'hui, à l'issue de la réforme, le Département a fait peau neuve, a réorienté son mandat et s'est doté de nouvelles modalités de fonctionnement et d'une nouvelle structure. Il a mis au point une nouvelle stratégie axée sur les clients, qui met l'accent sur le renforcement de la coordination à l'échelle du système et l'instauration d'une culture d'évaluation.

11. Je n'entends pas passer en revue chacun des éléments, puisque cela a déjà été fait en détail dans le rapport du Secrétaire général dont vous êtes saisis. Si vous me le permettez, je vais plutôt insister sur certains points et examiner avec vous les mesures qui ont donné de bons résultats et celles qui n'ont rien donné.

12. Dans le cadre de son processus de réformes et de réorientation, le Département de l'information s'est doté des outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Les débuts ont été quelque peu chaotiques, mais les 12 mois que nous avons passés à organiser des réunions avec nos clients, à mettre au point des stratégies de communication et à coordonner les activités de planification et de mise en œuvre à l'échelle du système nous permettent de dire en toute bonne foi que nous avons su prendre les mesures qui s'imposaient.

13. Un nouvel élément dans notre travail est l'évaluation systématique de nos produits et activités à partir d'indicateurs de succès bien définis et mesurables.

14. Comme nous en avons informé les membres du Comité l'année dernière, le Département s'est associé au Bureau des services de contrôle interne dans le cadre d'un projet triennal qui vise à créer un mécanisme interne de suivi des résultats, qui ira bien entendu dans le sens du programme de réformes du Secrétaire général. L'année écoulée a été l'occasion d'instituer une évaluation annuelle de l'incidence

des programmes. Le Bureau des services de contrôle interne se propose de systématiser le projet d'autoévaluation mené à titre expérimental dans le Département de l'information et de l'élargir aux autres départements. L'évaluation annuelle de l'incidence des programmes a permis aux directeurs de programmes d'établir des indicateurs de résultats et de collecter des données de référence afin d'évaluer l'efficacité des produits et des activités du Département au fil des années, compte tenu du nouveau mandat du Département et des objectifs que le Département et ses divisions se sont fixés. Comme vous l'aurez probablement remarqué, le Département a incorporé l'ensemble de données initiales dans le rapport sur la réorientation, afin de fonder la planification stratégique et l'instauration d'une culture d'évaluation sur des observations pratiques.

15. Nous savons que nous avons beaucoup à faire avant de pouvoir prétendre que nous sommes capables d'évaluer systématiquement l'incidence de tous nos produits et activités. Toutefois, l'évaluation annuelle de l'incidence des programmes a déjà encouragé les directeurs de programmes à prêter une plus grande attention aux résultats et à évaluer l'efficacité des programmes dans certains domaines. Quelques exemples vous donneront une idée des résultats obtenus jusqu'ici :

- Les visiteurs qui prennent part à une visite guidée de l'ONU sont invités à répondre à un questionnaire et l'on constate que dans 9 cas sur 10, ils finissent la visite avec une image plus positive de l'Organisation et de son action;
- Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des personnes qui ont répondu à l'enquête menée auprès des organisations non gouvernementales qui participent à la conférence annuelle du Département ont indiqué qu'elles étaient disposées à soutenir la cause de l'ONU dans leurs propres activités d'information;
- Près de 90 % des lecteurs d'*Afrique Relance* estiment que l'information qu'ils trouvent dans la revue n'est disponible nulle part ailleurs;
- Le Service de la presse du Département s'est fixé pour objectif de publier 65 % des communiqués de presse dans les deux heures qui suivent la fin de la réunion à laquelle ils se rapportent; or, il a dépassé son objectif puisque entre 68 et 70 % des communiqués sont publiés dans les délais fixés. Comme vous le savez, les communiqués sont utilisés par les délégations plus que par la presse.

16. Nous avons pu déterminer ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas en arrêtant les réalisations escomptées et en définissant des indicateurs mesurables, comme la satisfaction des usagers. Par exemple, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a procédé à une enquête auprès de ses usagers, à laquelle j'espère que vous avez participé, ce qui lui a permis de se rendre compte que ceux-ci souhaitent que des améliorations soient apportées dans un certain nombre de domaines. La plupart des usagers étaient dans l'ensemble satisfaits de la Bibliothèque, mais ne savaient pas avec exactitude quels services leur étaient offerts. Les responsables de la Bibliothèque ont immédiatement pris des mesures pour faire mieux connaître les programmes proposés.

17. Soucieux de revoir ses orientations et d'affiner ses outils opérationnels, le Département a établi des relations de partenariat officielles avec les départements du Secrétariat. Il coopère avec 24 départements clients et met au point une stratégie de communication pour chacune des priorités arrêtées en concertation avec eux. Il s'est aussi attaché à réunir les entités du système des Nations Unies dans un mécanisme

de communication commun, le Groupe de la communication des Nations Unies, qui se compose de plusieurs groupes de travail et se réunit sur une base hebdomadaire, ce qui lui permet de parler d'une seule voix sur les questions jugées prioritaires par le système des Nations Unies. Permettez-moi de citer quelques exemples.

18. Le Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première partie s'est tenue à Genève en décembre 2003, a posé des difficultés particulières aux fonctionnaires du Département. Le Département a coopéré étroitement avec l'Union internationale des télécommunications et a joué un rôle stratégique essentiel en définissant les orientations à suivre en matière de communication et, partant, les orientations politiques du Sommet. Nous avons insisté sur la liberté de la presse et nous avons tenté d'inciter les grands organes de presse à couvrir le Sommet aux côtés des organes et des milieux spécialisés. Nous nous sommes appuyés sur des contacts établis de longue date dans les milieux politiques et journalistiques pour élargir l'audience de nos organismes partenaires et avons appelé l'attention sur le Sommet en invitant des journalistes de renom à s'entretenir avec de hauts fonctionnaires et en assurant la publication de tribunes libres écrites par ceux-ci. La couverture médiatique a été très large et plutôt positive si l'on garde à l'esprit certains des problèmes rencontrés au cours de la première partie du Sommet. Nous nous apprêtons maintenant à participer à la seconde partie du Sommet, qui se déroulera à Tunis l'année prochaine.

19. À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida en 2003, le Département a coordonné une campagne médiatique de deux semaines dans l'ensemble du système. Il s'agit d'un nouveau type de campagne concentrée dans le temps au cours de laquelle le Département s'attache à faire publier des tribunes libres et organise des entretiens entre journalistes et hauts fonctionnaires afin que ceux-ci servent de porte-parole dans des régions cibles. Le Département s'est appuyé sur les centres d'information des Nations Unies pour toucher les populations locales et est parvenu à obtenir une couverture médiatique mieux ciblée et plus importante que par le passé.

20. Notre travail avec le Département des opérations de maintien de la paix est un autre exemple de collaboration avec un département client. Le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix ont réfléchi ensemble à la façon dont ils pouvaient appeler l'attention du public sur les besoins accrus en matière de maintien de la paix. Obtenir une aide de la part des États Membres en faveur d'opérations de plus en plus étendues, notamment mobiliser des effectifs militaires et des forces de police qualifiés et en suffisance, ne va pas sans difficultés. Les deux départements ont établi ensemble une brochure, disponible sur le site Web du Département des opérations de maintien de la paix, afin d'expliquer le caractère complexe et multidimensionnel des opérations de maintien de la paix. Le Département de l'information a aidé le Département des opérations de maintien de la paix à trouver preneur pour des tribunes libres rédigées par des membres de son personnel afin de sensibiliser le public aux problèmes rencontrés dans les opérations de maintien de la paix. Les deux départements continueront à chercher de nouvelles méthodes en vue de mieux faire connaître les opérations de maintien de la paix, notamment en faisant appel aux centres et aux services d'information des Nations Unies.

21. La planification du déploiement rapide et efficace de nouvelles missions est un autre domaine dans lequel la coopération est cruciale. Au cours de l'année écoulée,

le Département de l'information a participé à des missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Haïti et a conduit une mission d'évaluation des besoins en matière d'information en Iraq. Au Libéria, il a dépêché du personnel afin d'aider à mettre la mission sur pied. Il a également participé à la planification des missions qui devaient être déployées au Burundi et au Soudan et a collaboré avec de hauts responsables du Secrétariat et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à l'établissement d'une composante information dans cette mission dans la perspective d'un retour de l'ONU en Iraq.

22. Le Département entretient des relations étroites avec les services d'information des missions et leur permet de réagir à tout changement de la situation. En décembre 2003, il a organisé et financé un atelier de deux jours à Dakar à l'intention de spécialistes responsables de l'information dans les opérations de maintien de la paix en Afrique et d'autres experts, l'objectif étant d'établir une stratégie commune en matière d'information sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui puisse être utilisée dans les futures missions. Le Département de l'information coopère actuellement avec le Département des opérations de maintien de la paix à la mise au point d'un stage de formation d'une semaine, qui se tiendra en juin 2004 à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le stage, qui est financé conjointement par le Ministère britannique du développement international, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'information, permettra de former des équipes d'attachés de presse, qui seront prêtes à être déployées rapidement et à remplir leurs fonctions cruciales sitôt que la mission à laquelle elles sont affectées est opérationnelle, voire avant. Cela sera possible parce qu'elles seront au fait des procédures de communication stratégiques, des procédures opérationnelles standard et des meilleures pratiques.

23. Le Département de l'information fait une plus large place aux opérations de maintien de la paix sur le site Web de l'Organisation et tient à jour des pages Web pour chacune des 57 opérations de maintien de la paix passées et présentes. Afin de suivre l'actualité au plus près, il a choisi de mettre à jour la plupart de ces pages en permanence avec les gros titres des événements les plus récents affichés sur le site Web du Centre de nouvelles de l'ONU. Il a également aidé les missions de maintien de la paix à mettre au point leurs propres sites Web.

24. Une autre priorité du Département est d'appuyer les activités menées par l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment en sensibilisant les États Membres à l'importance qu'il y a à ratifier et à appliquer les conventions existantes dans ce domaine. Les centres d'information des Nations Unies se sont efforcés de faire connaître auprès de différents groupes les 12 instruments de lutte contre le terrorisme adoptés par les Nations Unies. En outre, le Département continuera à promouvoir le rôle crucial joué par l'Organisation afin de lutter contre la pauvreté et l'intolérance et d'autres situations de nature à faciliter la propagation du terrorisme.

25. L'une des tâches les plus ardues auxquelles le Département s'est attelé pendant l'année écoulée a consisté à renforcer la capacité de l'ONU de communiquer efficacement avec les populations du Moyen-Orient. En effet, l'image de marque de l'Organisation dans cette région n'a cessé de se détériorer au fil des années, et, afin d'y remédier, le Département a pris une série de mesures à partir de 2003. C'est

ainsi qu'à partir de juin dernier, nous avons commencé à travailler avec des collègues d'autres départements et organismes des Nations Unies à la mise au point d'une stratégie de communication à l'intention du Moyen-Orient et des pays arabes, laquelle a été adoptée en septembre 2003. Nous sommes convaincus qu'elle est de nature à redorer le blason de l'Organisation et à aider la population de la région à en savoir plus sur l'action de l'Organisation. En mai, nous rencontrerons nos collègues du système des Nations Unies, cette fois-ci à Beyrouth, pour examiner ensemble ce qui a été fait ces derniers mois dans ce domaine et établir un programme d'activités qui sera appliqué par nous tous.

26. Le Département participe aussi aux échanges de vues avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au sujet d'une stratégie de communication et de mobilisation en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Conseiller spécial a été invité à présenter un projet au Groupe de la communication des Nations Unies à Nairobi en juin. Ce ne sera pas la première fois qu'il s'adressera au Groupe. La Section Afrique de mon département travaille sur deux projets qui serviront de point de départ à toute stratégie. Le premier projet concerne la publication d'une version facile à lire du programme du NEPAD, dans les langues parlées par la plupart des Africains, et s'adresse aux personnes qui participent à la mise en œuvre. L'autre est une publication qui exposera en quelques pages et en termes très simples les principes du programme et donnera des exemples de projets entrepris par le NEPAD.

27. Il y a 8 ans et 10 mois, l'Organisation se lançait dans l'aventure de l'Internet avec son premier site Web. Elle n'avait alors que peu d'expérience, des ressources modestes, aucun spécialiste et avait tout à découvrir et tout à faire. Depuis, sa présence sur le Web n'a cessé de s'affirmer au point que son site Web est considéré comme l'un des principaux sites d'information au niveau mondial. Les internautes consultent plus d'un million de pages tous les jours sur le site de l'ONU (<www.un.org>). Vous vous en souviendrez peut-être, mais je vous ai dit que le site de l'ONU avait été visité plus de 2 milliards de fois l'année dernière. Cette année, ce nombre devrait passer à 3 milliards, si l'on tient compte des pages Web dans les six langues officielles et surtout des sites créés par nos bureaux extérieurs dans 27 autres langues.

28. Notre incursion sur la Toile a ouvert de nouvelles voies d'intégration dans le Département et entre le Département de l'information et d'autres départements. À titre d'exemple, voici comment nous avons intégré l'Internet à nos modes de travail :

- La plupart de nos publications, telles que *Chronique ONU* et *Afrique Relance*, tous les programmes radiophoniques et la plupart des photographies prises par les photographes de l'ONU sont disponibles sur le site Web de l'Organisation quelques instants à peine après avoir été produits;
- Deux programmes télévisés – L'ONU en action et World Chronicle – peuvent être visionnés à tout moment;
- Toutes les séances plénières de l'Assemblée générale, les séances du Conseil de sécurité, les points de presse du porte-parole de l'ONU et les conférences de presse sont retransmis en direct et peuvent par la suite être visionnés à la demande;

- Les internautes regardent quotidiennement plus de 10 000 séquences vidéo. Les techniques de retransmission sur le Web nous ont permis d'améliorer la communication dans l'Organisation. Les réunions-débats que j'organise régulièrement avec les fonctionnaires du Département sont retransmises dans les bureaux extérieurs afin que le personnel puisse y participer par courrier électronique ou par téléphone, le tout sans surcoût;
- Le nouveau système de production de journaux multimédias, actuellement à l'essai, permettra aux producteurs de programmes radiophoniques et aux photographes de travailler directement à partir de leur station de travail. Nous n'avons plus de laboratoire photo traditionnel et nous allons prochainement cesser les enregistrements sur cassettes;
- Nous avons mis en place un système de notification par courrier électronique grâce auquel nous envoyons directement les dépêches, les programmes vidéo et radiophoniques et les photos directement aux rédacteurs en chef, aux organisations non gouvernementales, aux universitaires et aux représentants des États, qui s'en servent pour toucher les populations locales. Nous avons également intégré le protocole de transfert de fichiers FTP sur notre site Web afin que les stations de radio puissent se procurer nos programmes radiophoniques sous forme de fichiers audionumériques de haute qualité. La Section des ventes et de la commercialisation des publications des Nations Unies met la dernière main à un site marchand sur lequel nous commercialiserons nos produits en ligne.

29. Conformément au souhait exprimé par les États Membres, le Département de l'information s'est employé, en sa qualité d'administrateur du site Web de l'ONU, à ce que toutes les langues officielles soient traitées sur un pied d'égalité. Il a adopté des méthodes novatrices afin de tendre vers le multilinguisme dans la limite des ressources existantes. Comme exposé dans le rapport sur la réorientation du Département, il a notamment décidé de créer un centre de nouvelles dans chacune des langues officielles. La nouvelle base de données qui sous-tend le Centre de nouvelles et qui, permettez-moi de le dire, a été mise au point en interne, donne accès aux dépêches les plus récentes sur différents thèmes et sujets à partir de n'importe quelle partie du site de l'ONU mais aussi à partir de n'importe quel site partenaire. Je sais que les sites Web de certaines missions permanentes sont directement reliés au Centre de nouvelles, mais vous pouvez aussi bénéficier d'un nouveau service qui permet d'afficher les informations les plus récentes concernant l'ONU directement sur votre site. Nous allons étendre ce service, enrichi de fonctions de recherche améliorées, à d'autres parties de notre site Web, telles que la partie consacrée aux communiqués de presse.

30. Une autre mesure novatrice, dont nous sommes très fiers, a consisté à conclure des accords avec des universités afin qu'elles assurent la traduction à titre gracieux des pages de notre site Web. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la modestie de nos ressources et les coupes budgétaires jouent depuis longtemps en notre défaveur. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant vous l'accord conclu avec l'Université de Salamanque en Espagne. Nous avons depuis passé des accords avec l'Université de Shaoxin en Chine et la faculté de langues de l'Université d'État de Minsk au Bélarus, lesquelles se chargeront de la traduction de documents qui seront ensuite révisés avant d'être affichés sur le site Web de l'ONU.

31. Le Département a encouragé et aidé les autres départements à publier leurs documents sur le Web dans toutes les langues officielles. Aujourd'hui, les sites linguistiques croissent à un rythme plus rapide que le site anglais, bien que les progrès ne soient pas aussi rapides que nous le souhaiterions, et ce, pour diverses raisons, les contraintes monétaires n'étant que l'une d'entre elles, quoique probablement la plus importante. L'intégration du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU au site Web fera beaucoup pour améliorer la disponibilité des documents dans toutes les langues officielles.

32. Le Département a également répondu à la demande croissante dans le domaine de la gestion des connaissances. L'examen d'ensemble des services de bibliothèque (A/AC.198/2004/4) dont vous avez eu connaissance mettait en évidence le rôle moteur joué par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans ce domaine. Avec le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, les bibliothèques de l'Organisation disposent d'un mécanisme qui leur permet de mettre les ressources en commun, de réduire les chevauchements d'activités et de mettre au point des pratiques, des produits et des services communs. Le Comité directeur a tenu quatre réunions, principalement par visioconférence, auxquelles ont participé toutes les bibliothèques partenaires.

33. Dans le cadre de la collaboration ainsi établie, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a fourni des services de conseil à l'Office des Nations Unies à Nairobi afin d'évaluer s'il serait possible de créer une bibliothèque commune dans ce lieu d'affectation et de déterminer quels seraient les mécanismes à mettre en place en vue de son fonctionnement. Depuis, la bibliothèque du Programme des Nations Unies pour l'environnement a commencé à proposer de fait des services communs à Nairobi, avec une aide matérielle du Programme des Nations Unies pour les établissements humain et du Programme des Nations Unies pour le développement. En toute logique, la prochaine étape serait de poser les fondements administratifs et de demander à l'Assemblée générale de donner à la bibliothèque du PNUE le statut de bibliothèque des Nations Unies et les moyens financiers de fonctionner comme telle.

34. En tant que porte-parole de l'Organisation, le Département se doit plus que jamais de toucher le grand public et de nouer des partenariats avec la société civile, les organisations non gouvernementales, les enseignants, les étudiants et le secteur privé de façon de plus en plus intégrée. Les succès que nous avons remportés au cours de l'année écoulée – dont beaucoup sont décrits dans le rapport du Secrétaire général sur la réorientation du Département – ne tiennent pas seulement au fait que nous avons transmis notre message au grand public mais s'expliquent aussi parce que nous avons associé les populations à un débat solidement étayé et dynamique sur l'Organisation, ses succès et ses échecs ainsi que sur son passé, son présent et l'avenir dont elle est porteuse.

35. Notre ouverture sur la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, nous offre plus d'une occasion de conclure des partenariats et de mettre en commun l'information avec 1 400 organisations non gouvernementales associées au Département et les organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Nous continuons à multiplier les contacts avec les enseignants à tous les niveaux, à élargir et à renforcer les liens qui nous unissent à ce que j'oserais appeler, au risque de chagriner les interprètes, le monde « éduicable ». Nous nous attachons dans le cadre du Projet global d'enseignement et

d'apprentissage et de son composant en ligne, le CyberSchoolBus, à proposer des modules d'enseignement de qualité qui sont mis à disposition des élèves du monde entier aussi bien en ligne que sous forme imprimée. Le Département s'est doté d'un outil multimédia dans le cadre du projet Les Nations Unies travaillent pour tous, qui lui permet de donner un visage humain à des problèmes mondiaux cruciaux et de montrer comment l'Organisation peut changer le cours des choses.

36. Monsieur le Président, dans un entretien publié dans le dernier numéro de *Chronique ONU*, vous avez déclaré que « d'une certaine façon, savoir quelles questions poser, c'est connaître la moitié de la réponse ». Votre remarque s'appliquait à un tout autre contexte, mais elle me semble résumer parfaitement ce que j'appellerai la philosophie qui sous-tend nos activités de sensibilisation, à savoir la prise de conscience que l'ONU doit puiser les idées de nature à faciliter le règlement des problèmes sans frontières, qui sont le propre de notre époque, dans le vaste réservoir de pensée et de talents que recèle le monde. Si nous parvenons à poser les bonnes questions au moyen de nos programmes d'information et de sensibilisation du grand public et de nos programmes plus ciblés, ne pouvons-nous pas penser que nous sommes à deux doigts de trouver les bonnes réponses?

37. Lors de notre réunion cet après-midi, nous consacrerons plus de temps à la question et aux réponses possibles, ou à tout le moins nous chercherons des réponses partielles. Quoi qu'il en soit, nous savons que vous ne vous contenterez pas de nous poser des questions et que vous profiterez de l'occasion pour revenir sur nos réponses. Nous nous prêterons à l'exercice bien volontiers.

38. Passons maintenant à la question de la régionalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies.

39. Au cours de l'année écoulée, le Département a continué de donner suite aux propositions du Secrétaire général concernant la rationalisation des centres d'information et a réorganisé son réseau autour de pôles régionaux. Les propositions portaient sur deux points. Tout d'abord, aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de l'Organisation en faisant mieux connaître le rôle joué par celle-ci. Dans le même temps, nous ne disposons plus de ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche en nous appuyant sur des centres disséminés un peu partout. En principe, les centres d'information des Nations Unies sont censés fournir des services à plusieurs pays, mais dans la pratique les contraintes budgétaires sont telles qu'ils ne desservent que la capitale du pays hôte. Du fait des coupes budgétaires imposées par l'Assemblée générale dans les années 90, qui ont abouti à la suppression de nombreux postes, de la stagnation des ressources, de l'érosion des budgets opérationnels liée à l'inflation et des nouvelles coupes opérées l'année dernière, de trop nombreux centres sont actuellement incapables de s'acquitter des fonctions opérationnelles essentielles et se contentent de vaquer à leurs occupations administratives.

40. Autrement dit, compte tenu des contraintes budgétaires, l'Organisation n'a d'autre solution que de rationaliser le réseau de centres d'information et de le réorganiser autour de pôles régionaux afin d'être présente sur le terrain de façon véritablement opérationnelle. Je tiens à ajouter qu'il ne s'agit nullement de réduire les moyens d'information dans les pays actuellement desservis par des centres d'information des Nations Unies, mais de réduire les coûts administratifs liés au fonctionnement du réseau, à savoir les dépenses de personnel administratif et les frais de fonctionnement de base inévitablement associés au maintien d'un centre,

tels que les frais de location et d'entretien des locaux, les charges et les dépenses de sécurité. Nous entendons utiliser à meilleur escient les modestes ressources qui nous sont allouées en les redirigeant vers un plus petit nombre de centres régionaux stratégiquement placés, tout en rendant nos activités d'information plus efficaces. Dans le même temps, nous voulons maintenir des moyens d'information dans chaque pays et nous veillerons à ce que des spécialistes de l'information recrutés sur le plan national soient affectés aux équipes de pays des Nations Unies, y compris dans les endroits où des centres d'information auront été fermés.

41. On peut donc dire que le Département a adopté une politique de communication plus stratégique et, en toute honnêteté, je ne crois pas que notre situation financière nous permette d'agir autrement.

42. L'année dernière, l'Assemblée générale a exposé avec précision tout un ensemble de mesures dans sa résolution 58/101 B et le Département y a donné suite. Les États Membres ont notamment recommandé que l'on commence par créer un centre régional pour l'Europe occidentale. J'ai le plaisir d'informer le Comité que le nouveau Centre d'information régional des Nations Unies pour l'Europe occidentale est opérationnel à Bruxelles depuis le 1^{er} janvier 2004 et que les neuf centres d'information qui desservaient la région ont fermé leurs portes le 31 décembre 2003, ce qui n'est allé ni sans peine ni sans douleur. Le nouveau Centre est moderne et doté de nombreux moyens, mais n'est pas encore totalement opérationnel, puisqu'il occupe actuellement des locaux provisoires et que certains postes restent encore à pourvoir. Il permettra à l'Organisation de mettre en oeuvre un programme d'information plus dynamique, plus cohérent et mieux coordonné dans l'ensemble de la région. Nous nous proposons d'évaluer le fonctionnement du Centre d'ici quelque temps et nous ne manquerons pas de vous faire part de nos conclusions.

43. La deuxième mesure exposée dans la résolution est d'adopter une démarche semblable dans d'autres pays développés où les coûts sont très élevés. Sont concernés Sydney, Tokyo et Washington. Vous accueillerez probablement avec satisfaction l'accord négocié par le Département avec le Gouvernement australien, accord aux termes duquel le Centre de Sydney déménagera à Canberra, dans des locaux fournis à titre gracieux, dans le courant de l'automne 2004. Les ressources ainsi dégagées permettront au Centre de mieux remplir son rôle de pôle régional et de desservir les pays du Pacifique Sud. Le but n'est pas tant d'économiser le prix du loyer que nous payons à Sydney mais de rediriger les fonds vers les tâches opérationnelles qui seront conduites à partir de Canberra. Nous nous proposons de suivre la même démarche dans le cadre du projet de régionalisation dans les pays en développement.

44. J'ai également le plaisir de vous annoncer que le Gouvernement japonais a proposé de verser une contribution extrabudgétaire en 2005 destinée à financer les frais d'entretien et les charges annuelles du Centre d'information des Nations Unies à Tokyo, lesquels sont loin d'être négligeables. Cela s'ajoute à la contribution volontaire très généreuse qu'il verse tous les ans à l'appui des activités du Centre d'information. Le Centre est accueilli à Tokyo dans des locaux de l'Université des Nations Unies prêtés à titre gracieux. Compte tenu du fait que le Centre de Washington s'acquitte d'importantes tâches de liaison avec diverses institutions du pays hôte, nous cherchons d'autres moyens de réaliser des économies, par exemple en installant le Centre dans des locaux plus petits et moins onéreux lorsque le bail actuel arrivera à expiration en 2005.

45. La troisième mesure dont il est question dans la résolution 58/101 B a trait à l'établissement d'un rapport qui permettra de savoir où en est la régionalisation, l'objectif étant d'appliquer la même formule à d'autres régions. À cet égard, je vous renvoie au rapport sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2004/3), dans lequel le Secrétaire général expose la stratégie et les modalités qu'il est proposé d'appliquer dans les autres régions.

46. Il faut tenir compte du fait que l'objectif de la régionalisation des centres d'information n'est pas de réduire les ressources allouées aux activités d'information, mais de renforcer les courants et l'échange d'informations. À cet égard, la création du centre régional de Bruxelles permettra de libérer trois postes D-1 et un certain nombre de postes d'agent des services généraux et, partant, d'accroître légèrement les ressources en personnel mises à disposition des centres dans les pays en développement. Malheureusement, cette bonne nouvelle ne suffit pas à faire oublier les coupes claires pratiquées dans les ressources opérationnelles à la suite de la décision de l'Assemblée générale, exposée au paragraphe 39 de la résolution 58/270, de réduire de 2 millions de dollars le montant alloué aux centres d'information des Nations Unies.

47. Le Département a toujours considéré que la régionalisation ne visait pas à réduire les coûts, mais à améliorer les activités d'information sur le terrain. Les centres d'information régionaux ne seront efficaces que s'ils sont dotés de ressources opérationnelles suffisantes, en particulier pour les voyages et les communications. J'invite donc le Comité à prier l'Assemblée générale d'appuyer l'initiative de réforme du Département en renonçant à réduire les crédits budgétaires et en allouant des ressources opérationnelles suffisantes aux bureaux extérieurs, notamment aux centres régionaux. Je suis convaincu que la régionalisation est la voie à suivre pour les raisons que je viens d'exposer, mais je crois aussi que si nous ne parvenons pas à démontrer aux États Membres que nous pouvons rediriger les ressources administratives vers les activités d'information et que nous nous contentons de réaliser des économies, alors nous n'obtiendrons pas l'appui dont nous avons besoin dans ce Comité et à l'extérieur pour que les réformes proposées portent véritablement leurs fruits.

48. Notre objectif, tel qu'exposé dans le rapport du Secrétaire général, est d'aider les peuples du monde, notamment ceux des pays en développement, à en savoir plus sur l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes conscients que l'infrastructure d'information et de communication des pays en développement est inadéquate. C'est pourquoi nous proposons de rester présents, dans toute la mesure possible, dans les pays desservis par des pôles régionaux en affectant des spécialistes de l'information dans les bureaux des coordonnateurs résidents. J'ai déjà pris contact avec Mark Malloch Brown, Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, afin de mettre au point les nouvelles modalités qui permettront au Département de continuer à être présent sur le terrain, l'objectif étant de tirer parti du réseau de coordonnateurs résidents et d'améliorer encore la cohérence de la présence du système des Nations Unies sur le terrain.

49. Contrairement à la solution retenue en Europe occidentale, c'est-à-dire un grand centre régional, le modèle que nous nous proposons de suivre dans les pays en développement consisterait à créer plusieurs centres de taille plus modeste. Pour illustrer le fonctionnement de ce nouveau modèle, nous avons choisi d'une façon

très provisoire les emplacements des sièges des centres d'information régionaux. Le choix définitif sera influencé par les opinions exprimées par les membres du Comité de l'information et sera arrêté à la suite de consultations intensives avec les États Membres. Je tiens à souligner à ce propos qu'il est particulièrement important de faire preuve de souplesse dans l'adaptation du modèle aux réalités propres aux pays en développement et aux particularités de chaque région et pays. Je voudrais à cette occasion inviter les membres du Comité à prendre en considération les directives et les critères de régionalisation qui figurent à l'annexe II du rapport sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies, au moment où ils aborderont la question des sièges proposés pour les centres régionaux.

50. J'attends avec un vif intérêt les vues des membres du Comité alors que nous entamons la phase capitale du processus de régionalisation, à savoir la création de centres régionaux dans les pays en développement. Nous comptons sur vos recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative, sachant que le Secrétaire général nous a accordé un délai de trois ans à partir de 2003 pour mener à bien le processus de régionalisation.

51. Le Département de l'information est déterminé à produire des programmes de qualité et soigneusement ciblés. À cette fin, il a formulé et soumis à votre examen un projet de cadre stratégique pour l'exercice 2006-2007 (A/AC.198/2004/7), dans lequel il esquisse ses grandes orientations. S'appuyant sur les quatre sous-programmes, il précise ses futurs objectifs de travail et décrit ses indicateurs de succès. Le cadre stratégique s'inscrit dans la logique de la culture d'évaluation et de gestion des résultats adoptée par le Département et représente un plan pour l'avenir, dont l'objectif premier est de permettre aux peuples du monde de profiter au quotidien des fruits du travail de l'Organisation.

52. À ce sujet, permettez-moi d'appeler votre attention sur l'article 104.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et de vous inviter à examiner le projet de plan de programme biennal et à présenter vos observations sur la question au Secrétaire général. Comme vous le savez, le projet de plan, modifié selon qu'il sera utile, sera d'abord soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session. Les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session dans le cadre de l'examen par cette dernière du projet de cadre stratégique pour l'exercice 2006-2007.

53. Selon un proverbe africain, le meilleur moment pour planter un arbre, c'était il y a 20 ans, mais il est encore temps de le faire aujourd'hui. La réforme n'est pas à proprement parler comparable à l'acte de planter un arbre, mais elle demande cependant beaucoup de soins et d'attention. L'arbre que nous avons planté a maintenant deux ans et sa longévité sera fonction des soins que nous lui prodiguerons mais aussi de l'appui que vous nous donnerez.

54. Je sais que vous examinerez attentivement certaines des questions dont vous êtes saisis. Vos recommandations sont indispensables pour que le programme de réformes du Secrétaire général puisse se poursuivre et porter ses fruits. J'attends beaucoup des échanges constructifs que nous ne manquerons pas d'avoir avec les

délégations sur tous les aspects concernant l'information. Je suis persuadé que vous tirerez les conclusions qui s'imposent, aussi délicates et politiquement difficiles puissent-elles être. Après tout, comme le grand philosophe et écrivain romain, Sénèque, l'a dit, « ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

04-36801 (F) 250604 070704

